

2008-2009

Rapport annuel



COMMISSION DE
**LA CAPITALE
NATIONALE**

Québec 

Publié par la Direction de la promotion et des communications

- Philippe Desjardins, chargé de l'édition
- Anne-Marie Gauthier, chargée de l'édition
- Annik Cassista, technicienne en gestion de documents
- Denis Angers, rédacteur
- Beez Créativité Média, conception graphique
- Solisco-Caractéra, impression

© Commission de la capitale nationale du Québec 2009

Dépôt légal – 2009

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

Version imprimée – ISBN : 978-2-550-56596-3

Version PDF – ISBN : 978-2-550-56595-6

Commission de la capitale nationale du Québec

525, boulevard René-Lévesque Est, RC

Québec (Québec) G1R 5S9

Téléphone : 418 528-0773

Sans frais : 1 800 442-0773

Télécopieur : 418 528-0833

www.capitale.gouv.qc.ca

Page couverture

Quai-des-Brumes, promenade Samuel-De Champlain : © Marc Cramer

Dos

Fête des Chants de Marins, promenade Samuel-De Champlain : © CCNQ, Denis Lemelin

Mise en lumière de l'anse du parc de la Chute-Montmorency : © CCNQ, Julien Savary

Fontaine de Tourny en hiver : © CCNQ, Anne-Marie Gauthier

La Fresque BMO de la capitale nationale du Québec : © CCNQ, Marc-André Grenier

Les Grands d'aujourd'hui racontent ceux d'hier : © CCNQ, Guy Couture

Table des matières

Présentation au ministre responsable 3

Présentation au président de l'Assemblée nationale du Québec 5

Mot du président et directeur général 6

Présentation de la Commission 8

Le conseil d'administration au 31 mars 2009 10

Les comités de la Commission 13

L'organigramme au 31 mars 2009 15

L'administration de la Commission 16

La liste des employés, par direction, au 31 mars 2009 18

Rapport d'activités 2008-2009 20

Aménager, gérer et exploiter 21

Promouvoir la capitale 30

Conseiller le gouvernement 37

— Les avis de la Commission pour l'année 2008-2009 38

Plan triennal 40

En aménagement 41

En promotion 45

Maintien de l'actif dans les parcs et espaces verts 48

Le rôle de conseiller auprès du gouvernement 50

États financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2009 52

Graphiques

Graphique 1 22

Sommaire des investissements selon les axes d'intervention (incluant les partenaires), de 1995-1996 à 2008-2009

Graphique 2 22

Sommaire des investissements selon les sources de fonds, de 1995-1996 à 2008-2009

Graphique 3 22

Sommaire des investissements selon les axes d'intervention (incluant les partenaires), pour l'exercice 2008-2009

Graphique 4 31

Évolution de la clientèle de l'Observatoire de la Capitale

Graphique 5 31

Évolution de la clientèle du programme Découvrir la capitale nationale

Tableaux

Tableau 1 16

Traitement applicable aux cadres de la Commission

Tableau 2 48

Actif foncier total

Tableau 3 49

Plan triennal d'immobilisation (maintien de l'actif)



Présentation au ministre responsable

Monsieur Sam Hamad
Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et
Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

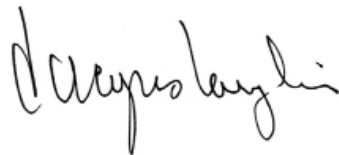


Monsieur le Ministre,

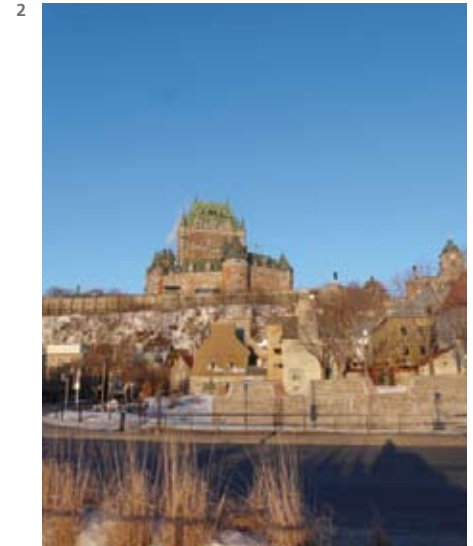
J'ai le plaisir de vous transmettre aujourd'hui le rapport annuel de la Commission de la capitale nationale du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2009. À la lecture de ce document, vous constaterez qu'il rend compte des activités et du bilan financier de la Commission pour l'année 2008-2009. Il présente également le plan triennal de l'organisme pour la période s'étendant de 2009 à 2012, comme le prévoit la Loi sur la Commission de la capitale nationale.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président et directeur général,



Jacques Langlois



- 1 Dévoilement de *La Fresque BMO de la capitale nationale du Québec* : © CCNQ, Marc-André Grenier
- 2 Quartier du Petit-Champlain : © CCNQ, Julie Bourque
- 3 Inauguration de la promenade Samuel-De Champlain : © CCNQ, Clément Allard

Présentation au président de l'Assemblée nationale du Québec

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement



Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous remettre le rapport annuel de la Commission de la capitale nationale du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2009.

Veillez accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et
ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale,

A handwritten signature in black ink that reads "Sam Hamad". The signature is written in a cursive, flowing style.

Sam Hamad

Mot du président et directeur général

Mission accomplie !

L'année 2008 aura été pour la Commission de la capitale nationale du Québec l'année des grands achèvements, des projets complétés et des rêves finalement réalisés. Dès sa création, notre organisme avait en effet déterminé que l'année du 400^e anniversaire de la fondation de Québec par Samuel de Champlain devait devenir en quelque sorte un moment butoir, celui de la livraison de nos projets les plus considérables.

Je constate avec grand bonheur que ce fut le cas. Le bilan de l'année écoulée est en effet spectaculaire à tout point de vue et permet de démontrer hors de tout doute la clairvoyance de l'État qui, en 1995, avait mis sur pied cet organisme public chargé d'embellir et de promouvoir sa capitale.

L'année 2008 aura notamment été marquée par la livraison du projet le plus ambitieux jamais mis de l'avant par la Commission : la promenade Samuel-De Champlain. Inauguré par le premier ministre Jean Charest le 24 juin, cet exceptionnel ensemble urbain s'est tout de suite gagné l'adhésion enthousiaste de la population de Québec. Ce lieu, jadis contaminé, abandonné et traversé par une autoroute, est devenu un parc linéaire de grande qualité dont les aménagements ont été couronnés depuis par une série impressionnante de prix et de distinctions.

Livrée selon l'échéancier et conformément à un cadre budgétaire rigoureux, la promenade Samuel-De Champlain est devenue du jour au lendemain la carte de visite la plus achevée de la Commission et l'éloquente démonstration de son savoir-faire. Mieux encore, elle a permis de rallier autour d'un projet collectif emballant de nombreux partenaires, tant publics que privés, et d'amorcer la création au bord du Saint-Laurent d'un spectaculaire parc d'œuvres d'art contemporain.

La Commission a aussi travaillé au maintien et à la mise en valeur de ses nombreux parcs et espaces verts qui totalisent une superficie de près de 182 hectares. Elle a également proposé plusieurs animations dédiées particulièrement aux familles.

Par ailleurs, les mises en lumière se sont succédé l'année durant et ont permis d'enrichir encore la beauté nocturne de la capitale, que l'on songe aux réalisations appréciées de l'anse du parc de la Chute-Montmorency, de l'édifice Price ou de l'historique église de Notre-Dame-des-Victoires pour s'en convaincre. Ici encore, des projets de haute qualité ont été livrés à temps et sans dépassement budgétaire, dans le cadre de partenariats financiers réussis, tantôt avec d'autres sociétés d'État, tantôt avec des organisations privées.

Il en fut de même pour notre programme de fresques murales en trompe-l'œil qui s'apprête à marquer ses 10 ans. Cette année, la Commission a poussé son action aux limites de son territoire, en soutenant la réalisation d'œuvres monumentales à Sainte-Anne-de-Beaupré, Wendake et Beaupré. Elle a également bouclé la boucle au cœur de Québec en présentant, sur un mur aveugle de la colline Parlementaire, *La Fresque BMO de la capitale nationale du Québec*, un tableau des personnages et des événements qui ont façonné depuis 400 ans notre histoire politique.

Que dire par ailleurs de notre programme de publications qui a atteint en 2008 une ampleur sans précédent et permis de raconter tout à la fois le Vieux-Québec, la photographie d'art, le patrimoine religieux, la capitale romantique et

la cité croquée pendant 50 ans par le regretté Eugen Kedl ! Les ouvrages de qualité sortis de presse au fil des mois ont permis d'établir la réputation de la Commission de la capitale nationale du Québec à titre de plus important éditeur de beaux livres traitant de Québec.

Je m'en voudrais de ne pas souligner aussi le succès considérable du Grenier de l'histoire SSQ qui a animé les soirées québécoises et permis à plus de 15 000 spectateurs de découvrir des personnages d'importance, choisis par des membres de l'Ordre national du Québec, et de déterminer une fois pour toutes que Champlain est bel et bien le véritable fondateur de Québec.

En fait, dans les grands projets comme dans les petits détails, la Commission a fait rayonner Québec plus que jamais en 2008, à tel point d'ailleurs qu'un récent sondage SOM démontrait que, parmi les réalisations favorites des Québécois, trois des quatre premières avaient profité de l'intervention de notre organisation : la promenade Samuel-De Champlain, la fontaine de Tourny et les nouvelles mises en lumière.

Mieux encore, pas moins de 94 pour cent des répondants estimaient que la Commission de la capitale nationale du Québec faisait du bon travail. Pour nous, cette appréciation de nos concitoyens des deux rives est la plus belle des récompenses.

Cette année n'aurait toutefois jamais été aussi fructueuse si nous n'avions pu compter sur l'apport constant de tous nos employés, sur l'adhésion de nos multiples partenaires, sur le soutien constant des membres de notre conseil d'administration et de nos comités consultatifs ainsi que sur l'essentielle complicité du gouvernement du Québec qui a bellement démontré en 2008 son attachement à sa capitale.

Je les remercie tous bien humblement et m'engage à faire tout pour que l'avenir de la Commission et de la capitale nationale du Québec soit à la hauteur des accomplissements de cette année.




Inauguration du sapin de Noël de la capitale
à la place de l'Assemblée-Nationale :
© CCNQ, Denis Lemelin



Présentation de la Commission



Un conseil d'administration de treize membres administre les affaires de la Commission de la capitale nationale du Québec. Son président est aussi le directeur général.

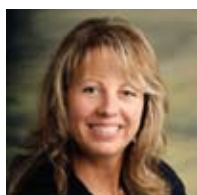
- 
- Jacques Langlois
 - Nancy Bélanger
 - Jacques Bouillé
 - Robert Cardinal
 - Julie Suzanne Doyon
 - Jocelyne Gros-Louis
 - Marc Letellier
 - Josée Noreau
 - Jacques Painchaud
 - Jean Pâquet
 - Marie-France Poulin*
 - Céline Saucier
 - Helen Walling

* A démissionné le 7 janvier 2009

Le conseil d'administration au 31 mars 2009



Jacques Langlois, président et directeur général Jacques Langlois a été maire de Beauport de novembre 1984 à décembre 2001, chef de l'opposition officielle de la Ville de Québec de 2002 à 2004 et président de l'arrondissement de Beauport jusqu'à la fin d'octobre 2005. En plus de ses fonctions de maire, M. Langlois a été président de la Communauté urbaine de Québec (CUQ). Il a aussi cumulé les postes suivants : membre de l'exécutif, puis vice-président de la Commission des Transports de la CUQ et membre du conseil d'administration de la Société québécoise d'assainissement des eaux. Il a été de plus membre du conseil d'administration de la Société d'assurance automobile du Québec et membre du bureau de direction de l'Union des municipalités du Québec.



Nancy Bélanger Présidente du Club de Canoë-Kayak Lac-Beauport, club de grande renommée et berceau de plusieurs grands athlètes du Québec dans cette discipline, Nancy Bélanger est très engagée sur les plans social et sportif. Sa formation et son environnement l'ont amenée à graviter depuis toujours dans le monde des affaires. Très jeune, elle s'est impliquée dans l'entreprise familiale, ce qui lui a permis d'acquérir une vaste expérience dans les domaines de l'alimentation et de l'hôtellerie à Québec. Elle est aujourd'hui gestionnaire d'immeubles à revenus.



Jacques Bouillé Jacques Bouillé a fait des études commerciales et occupé plusieurs fonctions en administration publique. Aujourd'hui retraité, il a eu une fructueuse carrière politique en tant que maire de Deschambault, préfet de la MRC de Portneuf et administrateur de la Fédération des municipalités du Québec. M. Bouillé poursuit son engagement au profit d'associations de développement culturel, touristique et communautaire.



Robert Cardinal Diplômé de l'École nationale d'administration publique en protection publique et en administration municipale, Robert Cardinal a été conseiller municipal de 1973 à 1987 et maire de Vanier de 1987 à 2003. Il occupe aujourd'hui la présidence de Gestion Rôsam inc.



Julie Suzanne Doyon ¹ Avocate, Julie Suzanne Doyon est directrice générale de la société immobilière Location Imafa, s.e.c. Elle est également très engagée dans le domaine de la santé et des services sociaux, notamment comme administratrice à l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux, au Centre de santé et de services sociaux du Grand Littoral et à la Fondation OLO. M^e Doyon est de plus membre du conseil d'administration de la Société du développement économique de Lévis.



Jocelyne Gros-Louis Membre fondatrice et directrice générale depuis 27 ans du Centre d'amitié autochtone de Québec et de ses entreprises affiliées, structures d'accueil et de services pour les autochtones en milieu urbain, Jocelyne Gros-Louis est devenue la première femme à occuper le poste de Grand Chef de la Nation Huronne-Wendat en 1992. En 2003, M^{me} Gros-Louis a été honorée du titre de femme de mérite dans la catégorie Affaires publiques par la YMCA de Québec. Elle a aussi été récipiendaire, en 1992, de la médaille commémorative du Gouverneur général du Canada en reconnaissance de sa contribution au bien-être de sa communauté.



Marc Letellier² Titulaire d'un baccalauréat en architecture de l'Université Laval en 1972, M. Letellier est *fellow* de l'Institut Royal d'Architecture du Canada depuis 1991. Il est membre de l'Ordre des architectes du Québec depuis 1978 ainsi que membre des associations des architectes de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick. Il est membre du conseil d'administration de la Commission de la capitale nationale du Québec depuis 2004. Il a été commissaire de la Commission de la capitale nationale à Ottawa de 1995 à 2002 et siège toujours comme membre du comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier de ce même organisme. M. Letellier est architecte associé principal de la firme Gagnon, Letellier, Cyr, Ricard, Mathieu architectes.



Josée Noreau¹ Titulaire d'un baccalauréat en sciences politiques et diplômée en management public de l'École nationale d'administration publique, Josée Noreau occupait depuis 2001 les fonctions de conseillère principale pour le compte d'Expertise 3S, division du Groupe Daniel Arbour et associés. En mai 2004, elle a été nommée secrétaire générale de la Société de gestion informatique SOGIQUE. Depuis juin 2006, elle occupe le poste de présidente-directrice générale de cette société.



Jacques Painchaud¹ Retraité des Forces armées canadiennes après une carrière de plus de 32 années, Jacques Painchaud a œuvré tant à l'étranger qu'au Canada. Une longue expérience lui a permis d'occuper, dans plusieurs secteurs d'intervention, de nombreux postes de commandement et d'état-major dans les milieux opérationnels. M. Painchaud a aussi été membre de nombreux comités au Pentagone, à l'OTAN et à l'ONU. Il a de plus été directeur de cabinet au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, au gouvernement du Québec, et directeur général adjoint du Parc technologique du Québec métropolitain durant près de dix ans. Diplômé du Collège d'état-major de Kingston en arts et sciences militaires « PSC », M. Painchaud a fait également des études en histoire militaire, en administration et en économie.

¹ Également membre du comité de vérification.

² Également membre du comité de vérification et membre du comité consultatif de l'aménagement, du design et de l'architecture.



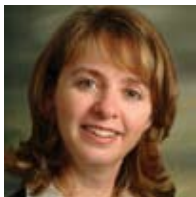
Jean Pâquet¹ Titulaire d'une licence en lettres légales, Jean Pâquet exerce la profession d'avocat en pratique privée depuis 1975. Il a été bâtonnier de Québec en 1988-1989, puis bâtonnier du Québec en 1991-1992. Fort d'expériences multiples acquises à titre de président du comité d'examen des plaintes à la Sûreté du Québec, de président du comité du Barreau du Québec sur le droit en regard des peuples autochtones, de syndic *ad hoc* du Barreau du Québec, de membre à temps partiel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, de président désigné et suppléant des comités de discipline régis par l'Office des professions – il est actuellement président du comité de discipline du Barreau du Québec –, de membre du comité d'éthique de la recherche clinique du Centre hospitalier universitaire de Québec, pavillon de l'Hôtel-Dieu de Québec, il privilégie les modes non judiciaires de résolution de conflits. À ce titre, il agit comme arbitre et médiateur civil et commercial en plus d'être un conférencier recherché dans ces domaines.



Marie-France Poulin Titulaire d'un baccalauréat en administration, Marie-France Poulin a occupé divers postes de directions à la société MAAX. Elle est aujourd'hui vice-présidente du Groupe Canada et administratrice de diverses sociétés.



Céline Saucier³ Anthropologue, muséologue et titulaire d'un doctorat sur l'art inuit contemporain, Céline Saucier est consule honoraire du Royaume de Norvège à Québec puis présidente et directrice générale de la Fondation Patrimoine historique international (Canada). M^{me} Saucier est membre de plusieurs organisations internationales liées au patrimoine culturel et naturel et elle est engagée dans diverses associations culturelles québécoises.



Helen Walling Titulaire d'une maîtrise en gestion des organisations (développement organisationnel et processus de changement), Helen Walling est certifiée mentore professionnelle et personnelle par la Fédération internationale de coaching (ICF). M^{me} Walling a également fondé sa propre compagnie d'accompagnement individuel en entreprise. Auparavant, elle a occupé le poste de directrice générale de Voice of English-speaking Québec et celui de coordonnatrice régionale de la Fondation des maladies du cœur du Québec (région de Québec). M^{me} Walling est membre de divers conseils d'administration d'organismes sans but lucratif de la communauté anglaise, de même que de l'Agence de la santé et des services sociaux de la capitale nationale. Elle est également membre du conseil d'arbitrage de l'assurance-emploi.

¹ Également membre du comité de vérification.

³ Également membre du comité consultatif de la commémoration.

Les comités de la Commission

Afin de pourvoir à sa régie interne, le conseil d'administration a approuvé la constitution de quatre comités, soit :

- le comité de vérification;
- le comité consultatif de la commémoration;
- le comité consultatif de l'aménagement, du design et de l'architecture;
- le comité scientifique du chantier archéologique Cartier-Roberval.

Le comité de vérification

Le comité de vérification regroupe les cinq administrateurs suivants :

- Julie Suzanne Doyon, présidente
- Marc Letellier
- Josée Noreau
- Jacques Painchaud
- Jean Pâquet

Le comité consultatif de la commémoration

Le comité consultatif de la commémoration est composé de neuf membres et regroupe les personnes suivantes :

- Céline Saucier, anthropologue et muséologue
Représentante du conseil d'administration
- Paul-Louis Martin, historien et ethnologue
Président du comité
- David F. Blair, avocat
- Jean Desautels, consultant en gestion patrimoniale
- Jacques Lemieux, géographe et historien
- Jocelyne Milot, ethnologue et muséologue
- André Plante, architecte paysagiste
- Marc Richard, géographe
- Jocelyn St-Pierre, historien

- 1 Place de l'Assemblée-Nationale :
© CCNQ, Anne-Marie Gauthier
- 2 Moulin situé au parc des Moulins :
© CCNQ, Suzanne Trudel



Le comité consultatif de l'aménagement, du design et de l'architecture

Le comité consultatif de l'aménagement, du design et de l'architecture est composé de neuf membres et regroupe les personnes suivantes :

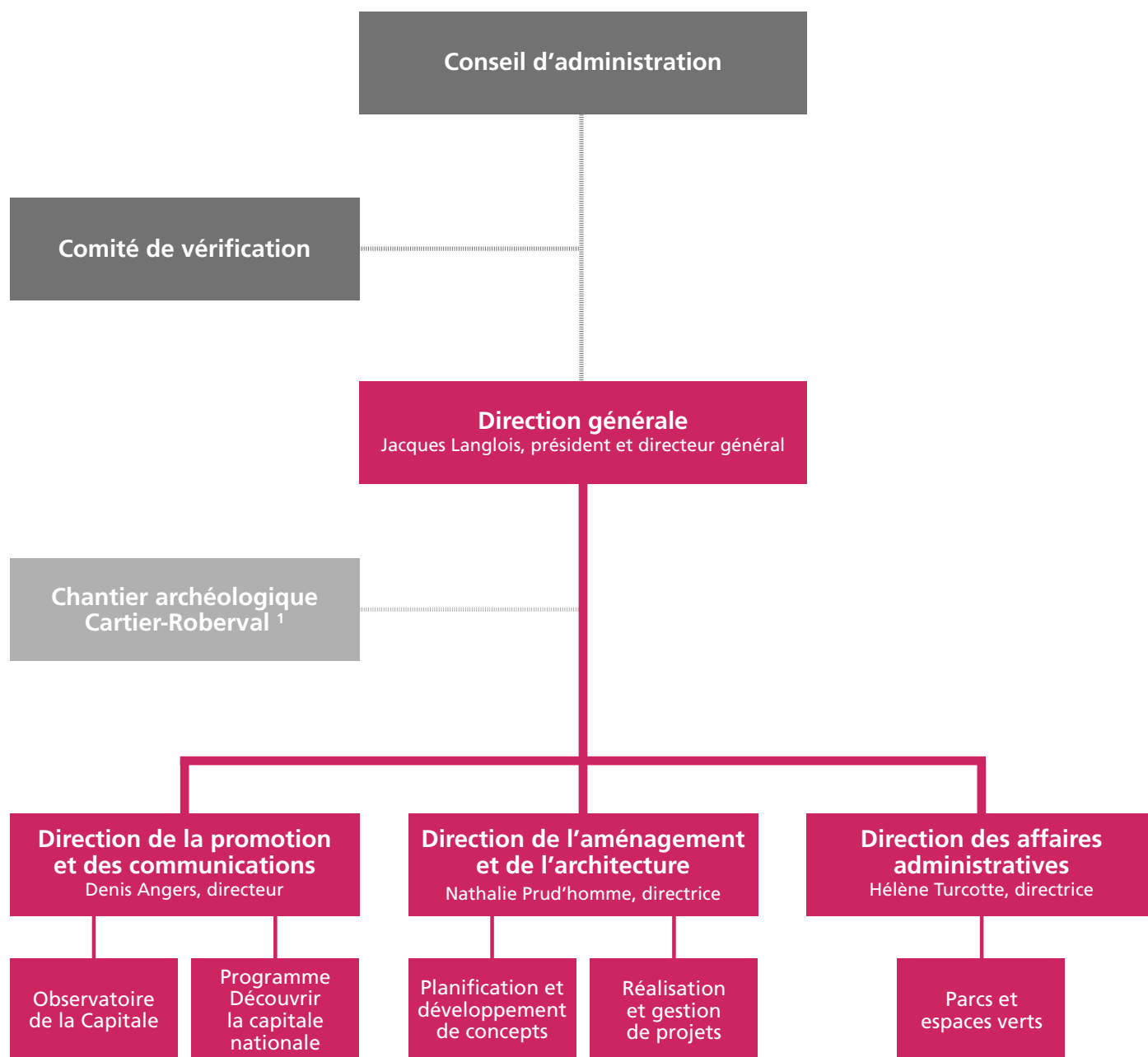
- Marc Letellier, architecte
Représentant du conseil d'administration
- Claude Belzile, architecte
Président du comité
- Jean Bissonnette, urbaniste
- Dan Hanganu, architecte
- Fabio Jimenez, architecte
- Serge Masson, architecte
- Rémi Morency, architecte associé
- Bernard Saint-Denis, architecte paysagiste
- Geneviève Vachon, architecte

Le comité scientifique du chantier archéologique Cartier-Roberval

Le comité scientifique du chantier archéologique Cartier-Roberval est composé de neuf membres et regroupe les personnes suivantes :

- Réginald Auger, archéologue
Président du comité
- André Bergeron, restaurateur
- Denys Delâge, historien
- Marie Emond, anthropologue et muséologue
- Serge Fillion, urbaniste
- Christian Gates-St-Pierre, archéologue consultant
- Pierre Lahoud, historien
- William Moss, archéologue
- Marcel Moussette, archéologue

Organigramme au 31 mars 2009



¹ La Direction des affaires administratives assure la gestion de l'administration du programme de fouilles archéologiques.

L'administration de la Commission

Dans le cadre du plan stratégique, les interventions se sont poursuivies notamment par la révision des différentes politiques et directives qui composeront le cadre de gestion, dont le dépôt est prévu à l'automne 2009.

Au plan organisationnel, la Commission a intégré au 1^{er} avril 2008 les activités de l'Observatoire de la Capitale et du programme Découvrir la capitale nationale. Cela s'est traduit par un processus de recrutement externe afin de se doter des ressources humaines nécessaires pour faire face à ces nouvelles responsabilités et par la mise en place des mécanismes administratifs adéquats pour en assurer une saine gestion.

Les ressources humaines

Au 31 mars 2009, la Commission comptait 24 employés réguliers, 52 employés occasionnels et 2 employés en prêt de service, pour un total de 78 personnes. Parmi ces employés, 11 travaillaient de façon saisonnière dans les parcs gérés par la Commission et 15 travaillaient sur appel.

La variation de l'effectif occasionnel par rapport à l'année 2007-2008 s'explique notamment par l'embauche de 17 employés à temps partiel et sur appel affectés aux activités de l'Observatoire de la Capitale et du programme Découvrir la capitale nationale.

Les ressources humaines se répartissent ainsi : 3 cadres, 24 professionnels, 41 techniciens, employés de bureau et employés à l'animation ainsi que 10 ouvriers horticoles.

En 2008, une quinzaine d'archéologues ont joint l'équipe du personnel de la Commission pour participer aux fouilles au chantier archéologique Cartier-Roberval pour des périodes allant de 6 à 25 semaines.

Tableau 1

Traitement applicable aux cadres de la Commission au 31 mars 2009

Classe	Minimum de la classe	Maximum de la classe
I	96 531 \$	117 520 \$
II	86 150 \$	104 878 \$
III	76 878 \$	93 594 \$

Les ressources financières

Au chapitre des normes comptables, le gouvernement du Québec a choisi d'assujettir la Commission au même référentiel comptable que le sien, soit celui applicable au secteur public. Cela a peu d'impact sur les normes déjà appliquées au sein de la Commission. La présentation actuelle des états financiers sera conservée.

Les ressources contractuelles

La Commission a poursuivi une gestion rigoureuse concernant l'octroi de ses contrats. À la suite de l'adoption de la Loi sur les contrats des organismes publics, la nouvelle réglementation s'est appliquée le 1^{er} octobre 2008. En conséquence, la Commission a procédé à la révision des documents de référence et des directives pour se conformer aux nouvelles règles en place.

Comité de vérification

Le comité de vérification qui est formé de cinq membres s'est réuni à cinq reprises. Il a notamment examiné les états financiers annuels, les prévisions budgétaires et les budgets d'exploitation, ainsi que le suivi trimestriel de ces budgets. Il a également été informé du nombre de contrats octroyés (625) en 2008-2009 et du processus d'octroi en respect avec la réglementation gouvernementale.

Diffusion de l'information

En matière d'accès à l'information, la Commission a traité cinq demandes durant l'exercice 2008-2009. Pour se conformer à la nouvelle loi, la Commission a entrepris une révision des documents disponibles sur son site Internet et verra à mettre en place les mécanismes de suivi nécessaires pour rencontrer les exigences légales.



Comité de direction : © CCNQ, Pierre Joosten

Le comité de direction

Le président et directeur général est secondé, pour la gestion des affaires courantes, par un bureau de direction qui réunit les responsables des directions.

- De gauche à droite
- Jacques Langlois, président et directeur général
 - Hélène Turcotte, directrice des affaires administratives
 - Denis Angers, directeur de la promotion et des communications
 - Joane D'Auteuil, secrétaire du comité de direction
 - Nathalie Prud'homme, directrice de l'aménagement et de l'architecture



Les membres du personnel de la Commission : © CCNQ, Marc-André Grenier

La liste des employés, par direction, au 31 mars 2009

Présidence et direction générale

- Joane D'Auteuil, technicienne en administration

Direction des affaires administratives

- Annik Cassista, technicienne en gestion des documents
- Claudia Gagnon, agente de secrétariat
- Evelyne Gilbert, conseillère en gestion des ressources humaines
- Guy Lamothe, conseiller en gestion contractuelle
- Annie Laprise, adjointe administrative
- Suzanne Lavoie, agente de bureau
- Julie Lemieux, technicienne aux contrats
- Martine Mailloux, conseillère en gestion des ressources financières
- Nathalie Martel, agente de bureau
- Rémy Pelchat, responsable de l'informatique
- Paule Quirion, technicienne en administration
- Hélène Savary, téléphoniste-réceptionniste
- Solange Turcotte, technicienne en administration

Parcs et espaces verts

- Nathalie Baron, horticultrice
- Denis Bouchard, coordonnateur aux bâtiments et autres infrastructures
- Gaétan Boucher, horticulteur-arboriculteur
- Stéphane Caron, horticulteur
- Robert D'Entremont, agent de prévention et sécurité
- Jennifer Dion, horticultrice
- Chantal Michaud, horticultrice
- Maryse Pineau, coordonnatrice aux aménagements extérieurs
- Louise Plourde, horticultrice
- Christian Sommeillier, responsable des parcs et espaces verts
- Solange Thivierge, horticultrice
- Suzanne Trudel, horticultrice

Direction de l'aménagement et de l'architecture et promenade Samuel-De Champlain

- Mônica Bittencourt Machado, architecte paysagiste et aménagiste
- Julie Bourque, adjointe administrative
- Josiane Dufault, chargée de projet
- Hélène Fluet, architecte stagiaire
- Véronique Koulouris, conseillère en architecture et en conception lumière
- France Laplante, adjointe administrative
- Philippe Plante, urbaniste et chargé de projet
- Michaël Potvin, technicien en aménagement et urbanisme

- Jean-Philippe Servant, coordonnateur en aménagement et architecture
- Diane Simard, architecte et chargée de projet
- Isabelle Tremblay, technicienne en aménagement et urbanisme
- Larry Tremblay, ingénieur civil et chargé de projet

Direction de la promotion et des communications

- Suzanne Aubé, chargée de projet
- Andréanne Bernard, chargée de projet
- Philippe Desjardins, chargé de projet
- Chantale Gagné, stagiaire en bureautique
- Anne-Marie Gauthier, webmestre et chargée de projet
- Hélène Jean, chargée de projet
- Amélie Kawa, adjointe administrative
- Frédéric Smith, historien et chargé de projet
- Ève-Marie St-Pierre, chargée de projet

Programme Découvrir la capitale nationale et Observatoire de la Capitale

- Hervé Anglerot, guide-animateur
- Blanca Beaupré, guide-animatrice
- Joël Brochu, guide-animateur
- Isabelle Dionne, guide-animatrice et superviseure
- Valérie-Anne Donnely, guide-animatrice
- Pierre-Paul Ferland, guide-animateur

- Sébastien Girard, guide-animateur
- Andrée-Ann Godin, commis à l'accueil
- Marie-Claude Grenon, accueil et animation
- Rachel Jodouin, guide-animatrice
- Josiane Lambert, agente aux réservations et à la promotion
- Julie Payeur, guide-animatrice
- Stéphanie Roberge, guide-animatrice
- Mélanie Robinson, guide-animatrice
- Geoffrey Rosart, guide-animateur
- Denis Samson, guide-animateur
- Annie Sanfaçon, responsable de l'Observatoire de la Capitale et du programme Découvrir la capitale nationale
- Carole Séguin, guide-animatrice
- Émilie Têtu, guide-animatrice
- Simon-Pierre Tremblay, préposé à l'accueil
- Éric Vézina, guide-animateur

Chantier archéologique Cartier-Roberval

- Yves Chrétien, archéologue
- Hélène Côté, analyste en culture matérielle
- Richard Fiset, archéologue
- Annie Forget, archéologue
- Nicolas Giroux, historien et chargé de projet
- Simon Otis, archéologue
- Gilles Samson, archéologue



Rapport d'activités 2008-2009

La Banque BMO de la capitale nationale de Québec

100, rue de la Capitale
Québec, QC G1R 5K5

1-877-337-3373

www.bmo.com

Aménager, gérer et exploiter

La Loi sur la Commission de la capitale nationale stipule que cette dernière a pour mission de veiller à ce que Québec soit aménagée et développée, en mettant en valeur ses attributs de lieu central d'exercice du pouvoir politique et administratif et de symbole national de rassemblement de tous les citoyens du Québec.

À cette fin, la Commission peut, sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec et des MRC environnantes :

- contribuer à l'aménagement et à l'amélioration des édifices et des équipements majeurs qui caractérisent une capitale;
- établir des places, des parcs et jardins, des promenades, des monuments et des œuvres d'art;
- contribuer à l'amélioration de la qualité de l'architecture et du paysage;
- contribuer à la conservation, à la mise en valeur et à l'accessibilité de places, de parcs et jardins, de promenades et de voies publiques, de même que de sites, d'ouvrages, de monuments et biens historiques assurant l'embellissement ou le rayonnement de la capitale;
- contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale.

La Commission agit également à titre de conseillère du gouvernement sur :

- la localisation des bureaux et des effectifs du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental;
- la construction, la conservation, l'aménagement et le développement, sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des immeubles où logent le gouvernement, ses ministères et tout organisme gouvernemental;
- l'aménagement, sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des infrastructures de transport et de communication qui donnent accès à la capitale, la désignation de parcours cérémoniels, la localisation des missions diplomatiques et des organisations internationales et les conditions d'une présence internationale.

Finalement, la Commission conseille l'Assemblée nationale du Québec sur la construction, la conservation et l'aménagement de ses immeubles.

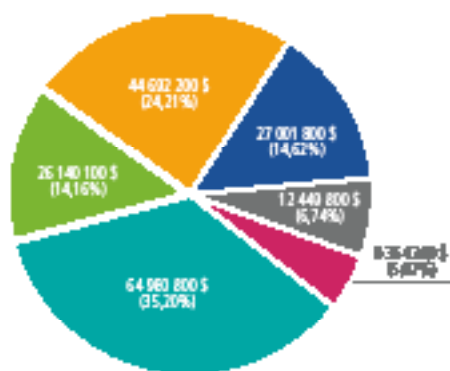
Mettre en valeur les voies d'accès et les portes d'entrée de la capitale (rive nord – rive sud)

Depuis sa création en 1995, la Commission de la capitale nationale du Québec a identifié comme un enjeu majeur le cadrage des portes d'entrée délimitant son territoire, et ce, afin de mieux connaître et de mieux faire reconnaître la capitale.

Connaître sa capitale, c'est d'abord être en mesure de bien délimiter la mission de la Commission et son territoire d'intervention par une identification forte.

Les valeurs retenues pour définir chacune de ces portes d'entrée concernent particulièrement la mise en valeur du patrimoine naturel et du génie des lieux. Elles visent aussi à favoriser la transmission du savoir-faire québécois, par diverses interventions sur les ouvrages d'art ainsi que sur les paysages, tant urbains que naturels.

Investissements depuis 1995-1996

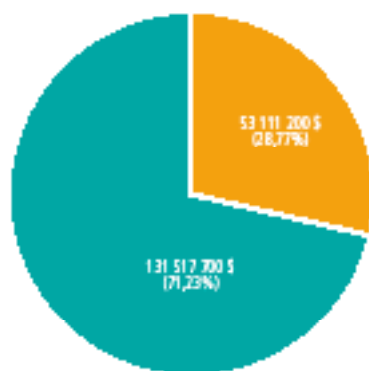


Graphique 1

Sommaire des investissements selon les axes d'intervention (incluant les partenaires), de 1995-1996 à 2008-2009

Total de 184 628 900 \$

- Parachèvement de la colline Parlementaire
- Ensembles urbains, places publiques, parcs et jardins
- Mises en lumière de sites et de bâtiments
- Amélioration des accès à la capitale
- Aménagement du littoral
- Terrains et bâtiments

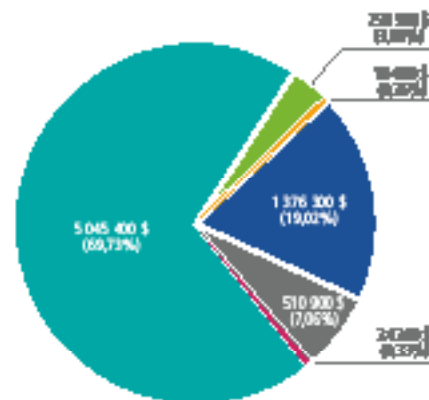


Graphique 2

Sommaire des investissements selon les sources de fonds, de 1995-1996 à 2008-2009

Total de 184 628 900 \$

- Commission de la capitale nationale du Québec
- Partenaires



Graphique 3

Sommaire des investissements selon les axes d'intervention (incluant les partenaires), pour l'exercice 2008-2009

Total de 7 235 300 \$

- Parachèvement de la colline Parlementaire
- Ensembles urbains, places publiques, parcs et jardins
- Mises en lumière de sites et de bâtiments
- Amélioration des accès à la capitale
- Aménagement du littoral
- Terrains et bâtiments



1 Domaine de Maizerets : © Daniel Fuentealba

2 Parc de la Francophonie : © CCNQ, Anne-Marie Gauthier

3 Œuvre d'art *Invitation au voyage* : © CCNQ, Jean-Philippe Servant

Plusieurs portes ouvrent le territoire de la capitale. Ces accès ont été définis dans des études qui ont permis, jusqu'à présent, de mieux baliser une partie de l'autoroute Duplessis et de cibler des lieux naturels d'une grande beauté. Dans l'attente d'une prochaine intervention sur ces lieux d'accueil, un concept de localisation des panneaux de « Bienvenue dans la capitale » a d'ailleurs permis de mieux définir les entrées.

Parmi les accès à développer, à court et à moyen terme, notons l'entrée des ponts Pierre-Laporte et de Québec, l'axe Duplessis à partir de l'aéroport international Jean-Lesage et les espaces résiduels de l'autoroute Dufferin-Montmorency, fruits du démantèlement des bretelles.

Dans le cadre de ce démantèlement, le ministère des Transports du Québec a d'ailleurs jugé opportun de s'associer à la Commission afin de développer une approche novatrice qui permette un réaménagement des espaces résiduels à des fins paysagères et artistiques.

Le choix d'un projet porteur pour la région a fait l'objet d'un concours, le but étant d'offrir ces espaces à la création pour en faire une vitrine du savoir et du génie créateur d'ici. Le ministère des Transports a confié la maîtrise d'œuvre de ce concours nommé Paysages suspendus à la Commission. Le montant alloué était de 1 M\$ pour l'organisation, les prix aux participants et la réalisation du projet dont la surface d'intervention est de 3 600 mètres carrés. Pour réaliser le projet retenu, un montant de 725 000 \$ a été réservé.

Un appel de candidatures en deux étapes a été lancé le 29 novembre 2008 au terme duquel 21 candidatures ont été soumises. Le jury s'est réuni une première fois pour sélectionner trois équipes finalistes qui sont : Côté Leahy Cardas architectes, BDA ainsi que l'équipe menée par Florent Cousineau. L'évaluation de leur proposition permettra au président du jury, M. Robert Lepage, de dévoiler les lauréats au printemps 2009.

L'équipe gagnante obtiendra le contrat de réaliser son projet, après avoir procédé aux analyses techniques et à l'élaboration des plans et devis. La construction de l'œuvre devrait donc s'amorcer en 2010.

En outre, la Commission a convenu d'accompagner la Ville de Lévis dans le processus de consultation devant mener au réaménagement du secteur de la traverse de Lévis.

L'avenue des Hôtels : une approche intégrée

Dans le cadre d'une entente liant la Ville de Québec, le ministère des Transports et la Commission, un projet de réaménagement de l'avenue des Hôtels a été mis en branle.

Des rencontres de travail ont permis de connaître les tenants et les aboutissants de la problématique de ce secteur, qui tiennent compte des besoins en circulation, du développement potentiel, ainsi que de l'importance de faciliter les opérations du Parc Aquarium du Québec et d'en accroître la visibilité.

Des études ont parallèlement démontré qu'il est possible d'augmenter la qualité de l'intervention sur l'avenue des Hôtels, en relation avec la réfection de l'échangeur Henri-IV et du boulevard Laurier, le tout, dans un contexte de mise en valeur de la principale porte d'entrée routière de la capitale.

Un plan pour le parcours d'accueil

La pertinence d'établir un parcours d'accueil entre l'aéroport international Jean-Lesage et le Vieux-Québec a été validée par des sondages et des évaluations des secteurs traversés, lesquels ont permis d'identifier le besoin de baliser les accès vers la colline Parlementaire.

Deux options sont possibles à cette fin, selon les saisons : soit à partir de l'aéroport par l'autoroute Duplessis, la promenade Samuel-De Champlain, la côte Gilmour et la Grande Allée, ou encore à partir de l'autoroute Duplessis, par le boulevard Laurier et la Grande Allée.

Un plan directeur d'aménagement doit maintenant être développé pour identifier les interventions et les zones à cibler en prenant appui sur une vision faisant appel au savoir-faire artistique québécois et s'intégrant harmonieusement au paysage.

Ce plan permettra d'identifier des paramètres qui baliseront les interventions le long du parcours. Sa préparation est la responsabilité de la Commission de la capitale nationale du Québec, en collaboration avec le ministère des Transports.

La Commission doit également participer avec la Ville de Québec à l'élaboration des principes guidant la réfection du boulevard Laurier, puisque des liens sont à définir entre le parcours d'accueil et la requalification de ce boulevard.

Un concept pour la porte d'entrée de l'île d'Orléans

En collaboration avec le ministère des Transports, la Commission entend aussi requalifier la porte d'entrée de l'île d'Orléans, entre le pont Louis-Alexandre-Taschereau et le chemin Royal. Ces travaux s'inscrivent dans la mise à niveau du pont construit dans les années 30. Différentes options d'aménagement sont possibles, dépendamment des résultats des analyses de consolidation du pont effectuées par le ministère.

Aménager des ensembles urbains, des places, des parcs et des espaces verts

La Commission a développé une expertise certaine en matière d'aménagement. Appuyée par son comité consultatif de l'aménagement, du design et de l'architecture, la Commission cherche l'exemplarité dans la réalisation de ses interventions sur le territoire. Depuis sa création, elle a toujours été guidée par les principes du développement durable et s'est donné des principes respectant l'approche LEED (Leadership in Energy and Environment Design).

À terme, la Commission désire créer un maillage d'espaces publics, de parcs et d'ensembles urbains. L'approche du sentier piétonnier de la promenade Samuel-De Champlain, nommé le sentier des Grèves, s'inscrit dans cette volonté d'établir un fil conducteur dans la composition d'un véritable réseau vert, bleu et blanc sur le territoire.

D'ailleurs, les parcs sous la responsabilité de la Commission font l'objet d'une vision définie qui vise à en peaufiner l'aménagement, en totalité ou par section.

Réaménager le domaine Catarauqui

Le domaine Catarauqui est un joyau de Québec; il est un des rares exemples intègres du type d'occupation bourgeoise du milieu du 19^e siècle.

Situé dans l'arrondissement historique de Sillery et reconnu monument historique, le domaine Catarauqui est propriété gouvernementale depuis 1975. La fondation Bagatelle en a assumé la gestion jusqu'en 2001.

En 2002, le gouvernement du Québec a cédé le domaine à la Commission. Pour assurer la pérennité du site, la Commission a proposé la meilleure vocation possible à conférer au domaine pour le faire revivre et agrémenter la qualité de vie des citoyens, de Québec comme d'ailleurs.

Dans cet esprit, le gouvernement a retenu le projet d'installation d'une antenne de l'École hôtelière de la Capitale sur le site. En plus d'en faire un lieu de formation, la Commission assure ainsi la sauvegarde du domaine en maintenant l'accessibilité au public des bâtiments et du site.

Le projet retenu comporte trois volets :

1. Le réaménagement de la villa pour y installer les salles à manger, les salles de réunion et les locaux de service de l'École.
2. L'agrandissement discret situé à l'arrière du bâtiment.
3. L'aménagement du site, inspiré des principes qui ont marqué sa conception dans un esprit pittoresque et champêtre. Le promeneur aura l'occasion de connaître un peu plus la fascinante histoire des lieux grâce à des éléments d'interprétation situés à des endroits stratégiques.

La mise en chantier du projet sera amorcée à l'automne 2009 et la livraison est prévue pour juin 2010.



Poursuivre l'aménagement du parc de l'Amérique-Latine

Depuis quelques années, la Commission poursuit en phases l'aménagement du parc de l'Amérique-Latine, situé entre le Palais de justice de Québec et la rivière Saint-Charles.

Ce parc est dédié à la commémoration de diverses nations d'Amérique latine par l'installation de monuments qui rappellent des personnages historiques importants.

Afin d'amorcer la phase 2009, la Commission a fait préparer les plans et devis pour la réalisation d'autres socles, l'aménagement de sentiers liant le parc à la rivière Saint-Charles, la plantation de végétaux et l'installation d'équipement urbain. L'éclairage du parc est prévu pour la phase 2010.

Commémoration et monuments

Considérant le nombre de monuments sur la colline Parlementaire et dans le Vieux-Québec ainsi que les demandes pour en installer davantage, la Commission procède à la révision et à l'analyse de la situation. Des orientations thématiques seront développées et des sites potentiels pour recevoir des œuvres nouvelles seront identifiés.



1 Pots de fleurs au parc du Bois-de-Coulonge :
© CCNQ, Jennifer Dion

2 Parc du Bois-de-Coulonge : © CCNQ, Chantal Michaud

3 Pommiers en fleurs au parc du Bois-de-Coulonge :
© Martyne Charbonneau



Gérer et exploiter les propriétés de la Commission

Tout au long de cette année, la Commission a continué d'assurer l'entretien de ses parcs et espaces verts avec les standards élevés qu'elle s'est fixés.

Pour l'exercice 2008-2009, les coûts d'exploitation des parcs et espaces verts se sont élevés à 3 436 000 \$ dont 1 500 000 \$ pour l'entretien des aménagements extérieurs, 530 000 \$ pour l'entretien des bâtiments et des infrastructures et 1 406 000 \$ pour les taxes foncières et scolaires.

Dès la fin du mois de juin 2008, la Direction des affaires administratives, responsable des parcs et espaces verts de la Commission, a de plus pris en charge l'entretien des nouveaux aménagements de la promenade Samuel-De Champlain par l'octroi de divers contrats d'entretien paysager, de surveillance et d'entretien des nombreuses infrastructures qui sont présentes à cet endroit.

Les opérations d'entretien se répartissent en deux entités :

- l'entretien des aménagements extérieurs assuré en partie par le personnel horticole et arboricole de la Commission ainsi que par des entreprises privées (octroi de contrats ponctuels et récurrents);
- l'entretien des bâtiments et des infrastructures confié en totalité, par l'entremise de contrats ponctuels ou récurrents, à l'entreprise privée.

Citons parmi les projets majeurs de maintien des actifs de la Commission :

- la réfection du mur du potager (phase I) au parc du Bois-de-Coulonge au coût de 256 000 \$;
- la réalisation dans les parcs du Bois-de-Coulonge et des Moulins ainsi qu'au domaine Cataraqui de travaux arboricoles (plantations d'arbres, abattage, élagage) pour un montant total de 70 000 \$;
- les contrats d'entretien paysager des parcs et espaces verts de la Commission, totalisant 485 500 \$.

Animer les propriétés de la Commission

Lors de l'inauguration de la promenade Samuel-De Champlain, le 24 juin 2008, la Commission a offert deux représentations du spectacle *La Baigneuse, un homme et quatre loups venus de la mer*, une création de la chorégraphe Chantal Caron. Le public a également eu droit à un concert de l'Orchestre symphonique de Québec qui a interprété les œuvres *Water Music* et *Royal Fireworks Music* de Georg Friedrich Haendel.

Tout au long de l'été 2008, la promenade a vibré au rythme d'événements colorés offerts par la Commission. Du 11 au 20 juillet, une manifestation internationale de sculpture sur bois, La Rencontre des peuples, a mis en vedette cinq sculpteurs représentant les peuples fondateurs. Les 26 et 27 juillet, une compétition de yoles a mis à l'épreuve, à voile comme à rame, une quinzaine d'embarcations et leur équipage venus de divers pays pour commémorer le riche héritage marin de la capitale. Puis, du 6 au 10 août, La Fête des Chants de Marins a pris le relais avec des spectacles et des animations du groupe Le Chœur Marine, formé de 25 artistes, musiciens et chanteurs venus de Rochefort, en France.

Parallèlement, du 29 mai au 13 octobre, la navette Industrielle Alliance a sillonné le corridor fluvial de Québec pendant 20 semaines, tout au long des célébrations estivales de 2008. Elle a emprunté un trajet de près de 20 kilomètres longeant le fleuve, entre le Parc Aquarium du Québec et le terminus Beauport. Le parcours

1 Mise en lumière de l'édifice Price :
© CCNQ, Julien Savary

2 Mise en lumière de l'anse du parc de la
Chute-Montmorency : © CCNQ, Julien Savary



de la navette comportait quatre haltes au cœur de la promenade Samuel-De Champlain. Cette expérience s'est révélée un succès sur toute la ligne, car le circuit 400 a été utilisé par environ 700 000 personnes, sept fois le nombre d'utilisateurs prévu par les initiateurs du projet, le Réseau de transport de la Capitale et la Commission de la capitale nationale du Québec.

Souvent citée comme le plus beau legs du 400^e, la promenade a remporté de nombreux prix et distinctions locaux, nationaux et internationaux. Notamment, elle s'est vue attribuer un prix spécial du jury lors du concours Les Mérites d'architecture de la Ville de Québec ainsi que trois prix majeurs au prestigieux concours canadien Design Exchange Awards, présenté à Toronto. Plus récemment, elle a obtenu un prix de l'American Concrete Institute et du Wood Design & Building Awards. De plus, elle est finaliste au Grand Prix du tourisme québécois, au World Architect Festival ainsi qu'au Prix du leadership urbain 2009 de l'Institut urbain du Canada. D'autres candidatures sont également à l'étude, entre autres pour le Prix d'excellence de l'Ordre des architectes.

Mettre en lumière des sites et des bâtiments

Mettre en œuvre le Schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL)

La Commission a développé un intérêt particulier en regard de la valorisation de monuments ou de bâtiments historiques significatifs par des mises en lumière. Cette expertise est reconnue de manière telle que la Commission assure le leadership dans la conduite des mises en lumière dans la capitale.

L'objectif du Schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL) est de mieux éclairer la ville, non de l'éclairer davantage. Les orientations du SDAL visent d'ailleurs la diminution de la pollution lumineuse, l'efficacité énergétique et l'amélioration des paysages nocturnes. Le SDAL comprend un plan d'action qui identifie les sites significatifs à éclairer. À ce titre, en 2008, trois sites du plan ont fait l'objet d'une mise en lumière : l'anse du parc de la Chute-Montmorency, le sous-ensemble de la place Royale et celui du secteur de l'hôtel de ville de Québec et de la basilique-cathédrale de Notre-Dame-de-Québec.

Proposer des concepts et réaliser des mises en lumière

— Église de Notre-Dame-des-Victoires

Réalisée dans le cadre du 400^e anniversaire de Québec, en partenariat avec l'Institut de développement urbain, la mise en lumière de l'église de Notre-Dame-des-Victoires a été inaugurée le 9 décembre 2008. Cette église, classée monument historique en 1929, est un bâtiment d'importance à mettre en valeur dans le sous-ensemble de la place Royale et du quartier du Petit-Champlain. Située sur les ruines de « l'Habitation Champlain », elle présente une architecture classique et épurée.

— Anse du parc de la Chute-Montmorency

La mise en lumière de l'anse du parc de la Chute-Montmorency s'est faite grâce à un investissement de Loto-Québec, en collaboration avec la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq). La Commission a assuré la maîtrise d'œuvre de ce projet. L'inauguration a été effectuée le 24 mai 2008.

— Édifice Price

La Commission a collaboré de manière étroite avec SITQ à la réalisation de la mise en lumière de l'édifice Price. Ce projet a été finalisé le 18 juin 2008. Il constitue un autre pas dans les réalisations du SDAL intégrant la mise en lumière dans le sous-ensemble de la place de l'Hôtel-de-Ville et de la basilique-cathédrale.

— Parc des Moulins

Enfin, la Commission a procédé à l'éclairage d'une section du parc des Moulins. En accord avec les objectifs du SDAL, le type d'éclairage répond aux objectifs de confort visuel, de sécurité, de durabilité, d'économie d'énergie et de réduction de la pollution lumineuse.

Des mises en lumière réalisées par le passé ont aussi été revues et ajustées de manière à maintenir de façon pérenne les effets des mises en lumière sur le paysage nocturne, notamment au cap Diamant et aux fortifications.

Réaménager le littoral

Depuis des années, la Commission planifie et structure l'aménagement de la capitale de manière à permettre à la population de s'approprier ses espaces naturels exceptionnels. C'est dans cette perspective que les rives du Saint-Laurent font l'objet d'une vaste opération de planification et de réaménagement. Dans le cadre de son plan vert, bleu et blanc, la Commission s'est aussi employée à ramifier les sentiers de la capitale, les parcs d'intérêt et le littoral dans un seul et même réseau.

Plusieurs secteurs du littoral font l'objet d'études de faisabilité et d'analyses conceptuelles dans la perspective d'établir des concepts et de réaliser des projets ouvrant les accès au fleuve.

Accroître les accès au fleuve

Fort du succès de la première phase de la promenade Samuel-De Champlain, la Commission poursuit son objectif de maximiser les accès au littoral. C'est dans cette optique que le sentier des Grèves a fait l'objet d'une étude de faisabilité en vue de permettre le lien piéton du quai des Cageux à la plage Jacques-Cartier.

Relier l'avenue d'Estimauville à la baie de Beauport

Dans la perspective d'accroître le nombre d'accès au littoral et aux sites exceptionnels qui ponctuent le territoire riverain, la liaison terrestre entre la baie de Beauport et l'avenue d'Estimauville constitue une option qui faciliterait l'utilisation du site des battures.

Plusieurs ententes et études de faisabilité sont toutefois nécessaires avant de lancer la construction d'un lien entre l'avenue d'Estimauville et la baie de Beauport. Ce lien facilitera l'utilisation du site aménagé en 2008 pour le 400^e anniversaire de Québec.



Réaménager les berges jusqu'au pont de l'île d'Orléans

Toujours dans l'optique d'ouvrir le plus possible de fenêtres sur le fleuve, des options d'aménagement sont à l'étude, entre la baie de Beauport et le pont de l'île d'Orléans. Ce secteur du littoral étant ceinturé par une voie d'accès majeure à la capitale, toute la réflexion doit s'y faire en collaboration étroite avec le ministère des Transports. La symbiose entre les objectifs de bonifier les paysages et de faciliter l'accès aux rives du Saint-Laurent, et ceux de maintenir la fluidité du réseau routier, constitue un enjeu complexe et stimulant. L'exemple de réussite de la promenade Samuel-De Champlain permet de croire que, si ces projets sont réalistes, ils commandent plusieurs études de faisabilité préliminaires.

Parachever la mise en valeur de la colline Parlementaire

En raison de sa mission de mettre en valeur la capitale comme lieu d'exercice du pouvoir, la Commission a énormément investi dans le parachèvement et l'embellissement de la colline Parlementaire. De multiples actions y ont été réalisées au fil des années et ont permis d'atteindre l'objectif de développer la fierté des Québécois envers leur colline Parlementaire.

Depuis, la Ville de Québec a proposé l'élaboration d'un Programme particulier d'urbanisme qui vise à définir dans une vision concertée toutes les orientations et les actions futures sur le territoire de la colline et de ses environs.

Jusqu'à présent, la Commission a joué dans ce secteur un rôle rassembleur auprès des organismes gouvernementaux de manière à ce que leurs projets soient consignés dans un seul et même document. La Commission entend donc émettre ses commentaires sur sa vision du développement de la colline Parlementaire selon les prérogatives qui lui sont dévolues.

L'axe Saint-Amable

Une des actions porteuses d'avenir pour la colline Parlementaire concerne le réaménagement de l'axe Saint-Amable. En collaboration avec des partenaires, plusieurs pistes de réflexion ont donc été ébauchées, dont celle de relier le Grand Théâtre de Québec au parc de la Francophonie en constituant un axe culturel fort.



- 1 Parc de l'Amérique-Française :
© CCNQ, Anne-Marie Gauthier
- 2 Mise en lumière de l'hôtel du Parlement :
© CCNQ, Pierre Joosten
- 3 Place de l'Assemblée-Nationale durant le Carnaval de Québec : © Carnaval de Québec, Mathieu Plante



Intégration du parc de la Francophonie et de la place George-V

La Commission a par ailleurs élaboré une vision du périmètre du Manège militaire quant à l'avenir de cet édifice patrimonial de la place George-V.

Gestionnaire du parc de la Francophonie situé en face, la Commission soutient un projet visant le réaménagement de la place George-V et la reconstruction du Manège, en y intégrant la façade à l'identique et en conservant les éléments originaux toujours en place.

En outre, la Commission souhaite l'aménagement d'une place publique exemplaire avec une surface en dur qui intégrera les monuments militaires existants. Non seulement cette place pourrait accueillir des événements publics, mais un manège polyvalent et multifonctionnel contribuerait à animer et à poursuivre la dynamique urbaine de cet espace public.

En maximisant les accès au parc des Champs-de-Bataille, la place George-V et le parc de la Francophonie s'inscriraient davantage en réseau avec les espaces publics et les espaces verts de la colline Parlementaire.



Promouvoir la capitale

La Commission de la capitale nationale du Québec a aussi pour mandat de promouvoir la capitale par le déploiement et la mise en œuvre d'un programme d'activités de découverte et de commémoration. La Commission participe ainsi au développement d'un fort sentiment d'appartenance des Québécois de toutes provenances.

À cette fin, la Commission est intervenue, au fil des ans, dans l'élaboration de projets permettant au plus grand nombre de personnes de découvrir et d'apprécier Québec. Ces actions se traduisent par la production de circuits de découverte, par l'aménagement de lieux d'accueil et d'interprétation, par la publication de livres traitant de la capitale, par la présentation d'événements et par la diffusion de campagnes publicitaires ciblées.

Accueillir dans la capitale

Le programme Découvrir la capitale nationale, fer de lance de l'action de la Commission depuis 1997, a connu une année record en 2008-2009, accueillant à Québec pas moins de 21 907 participants venus de toutes les régions du Québec. Les 17 circuits de découverte de ce programme ont permis aux jeunes, aux adultes et aux immigrants de tout âge de s'initier à la beauté de la ville et de prendre le pouls de son histoire fascinante et de ses institutions. Outil majeur de découverte, ce programme s'est arrimé aux célébrations de 2008 en produisant, en collaboration avec la Société du 400^e anniversaire de Québec, un circuit spécial. Nommé Le rallye historique Québec 2008 – un 400^e à suivre!, ce circuit a été emprunté par 5 850 visiteurs.

Du 27 juin au 1^{er} septembre 2008, Découvrir la capitale nationale a, en outre, proposé trois nouveaux circuits guidés de 50 minutes présentant la promenade Samuel-De Champlain, le chantier archéologique Cartier-Roberval et le parc du Bois-de-Coulonge. Ces circuits ont permis à plus de 6 000 visiteurs de se familiariser tout à fait gratuitement avec ces trois lieux incontournables de la capitale.

Le 24 juin 2008, à l'occasion de l'inauguration de la promenade Samuel-De Champlain, des guides-animateurs ont informé les nombreux participants sur la riche histoire du lieu et sur les particularités des quais et des stations que comporte la promenade.



- 1 Accueil à l'Observatoire de la Capitale : © CCNQ, Pierre Joosten
- 2 Visite guidée au chantier archéologique Cartier-Roberval : © CCNQ, Véronique Demers
- 3 Vue de l'Observatoire de la Capitale : © CCNQ, Anne-Marie Gauthier



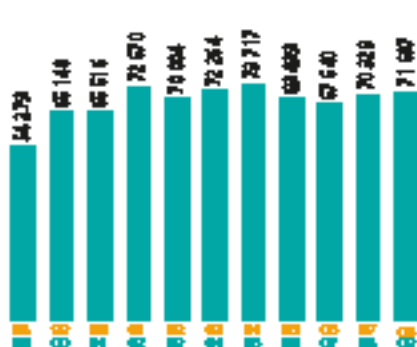
Interprétation

En plus des circuits guidés, la Commission a procédé à l'installation d'une série de panneaux d'interprétation sur la promenade Samuel-De Champlain, permettant ainsi aux visiteurs de s'approprier l'histoire du lieu. D'autres panneaux d'interprétation ont également été ajoutés au parc des Moulins et sur le site du chantier archéologique Cartier-Roberval.

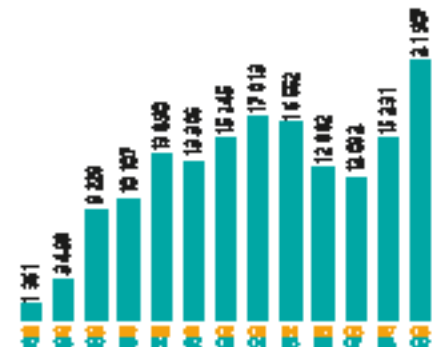
Réaménager l'Observatoire de la Capitale

L'Observatoire de la Capitale, situé au 31^e étage de l'édifice Marie-Guyart, a accueilli pas moins de 71 697 personnes, portant le total de visites depuis son ouverture, en 1998, à 752 763. Attraction majeure à Québec, l'Observatoire est le premier centre d'interprétation de la capitale et un endroit exceptionnel pour la présentation d'activités, tant publiques que corporatives.

L'Observatoire de la Capitale propose un parcours d'interprétation varié ainsi que des expositions thématiques captivantes. Cette année, l'Observatoire a accueilli les expositions *Québec vue par Kedl. 400 ans de passion – la suite*; *Quand les murs racontent l'histoire* (qui proposait une plongée dans l'univers des fresques murales d'ici et d'ailleurs); une exposition groupant 20 photographies tirées du livre *Art sacré, actes créateurs* (une publication des Éditions Sylvain Harvey et de la Commission); *Architecture et pouvoir, les édifices législatifs des capitales canadiennes* (une exposition itinérante sur les édifices parlementaires); une exposition sur le thème du patrimoine culturel et naturel qui réunissait les clichés lauréats du concours l'Expérience photographique internationale des monuments; l'exposition des images gagnantes du concours de photographie Le fleuve Saint-Laurent du magazine *L'Escale Nautique*.



Graphique 4
Évolution de la clientèle de l'Observatoire de la Capitale



Graphique 5
Évolution de la clientèle du programme Découvrir la capitale nationale

L'espace Capitale

En matière de promotion de la capitale, la Commission s'est dotée d'un nouvel outil qui ouvrira ses portes au public au printemps 2009. Il s'agit de l'espace Capitale, situé dans le Centre Infotouriste de Québec du 12, rue Sainte-Anne, qui accueille annuellement plus de 300 000 visiteurs. Campé dans le cœur historique de Québec, l'espace Capitale est un carrefour informatif destiné aux visiteurs locaux, nationaux et internationaux qui fréquentent le Centre Infotouriste. Ludique et interactif, ce lieu les convie à découvrir les multiples attraits développés par la Commission sous le ciel de la cité de Champlain.

Faire connaître la capitale

En 2008-2009, la Commission a poursuivi également son travail de commémoration en prenant appui sur son comité consultatif de la commémoration et a complété l'installation, au parc de l'Amérique-Latine, de monuments offerts au Québec par des pays de l'Amérique latine.

Il s'agit des bustes de l'écrivain et patriote cubain José Martí, offert par la République de Cuba, du philosophe et écrivain équatorien Juan Montalvo, don de la République de l'Équateur, du général uruguayen José Gervasio Artigas, don de la République orientale de l'Uruguay, et de la statue équestre du héros de l'indépendance chilienne Bernardo O'Higgins, offerte par la République du Chili.

L'installation de l'un de ces monuments a été consacrée, le 11 juin 2008, par une cérémonie protocolaire misant sur la présence de la présidente de la République du Chili, M^{me} Michelle Bachelet. Des pourparlers sont en cours avec d'autres pays d'Amérique latine afin d'accueillir de nouveaux monuments et ainsi de compléter la vocation commémorative de ce parc de la basse-ville de Québec.

En outre, dans le cadre d'une entente sur la commémoration intervenue entre la Ville de Québec et la Commission, cette dernière a procédé à la fabrication d'une plaque commémorative qui rend hommage à Narcisse-Fortunat Belleau, premier lieutenant-gouverneur du Québec et maire de Québec de 1850 à 1853.

Parallèlement, la Commission a procédé à l'installation du monument Komitas, dans l'allée des Poètes, longeant la rue D'Auteuil. Il représente le Révérend Père Komitas, poète, musicologue et compositeur arménien. Dévoilé le 6 juillet 2008, ce monument a été offert par le Comité national arménien du Québec.

En septembre 2008, la Ville et la Commission ont aussi apporté leur soutien à l'installation d'une œuvre offerte par CAA-Québec à la capitale, intitulée *Invitation au voyage*, pour ses 400 ans.

La Commission a également procédé à l'installation d'une plaque offerte par le gouvernement de l'Ontario à celui du Québec, à l'occasion du 400^e anniversaire de la capitale. Cette plaque souligne l'histoire commune et les liens historiques entre les deux provinces.



Les fresques murales

Dans la foulée de ce programme, qui a jusqu'à maintenant bonifié la région de Québec d'une vingtaine d'œuvres d'art de grandes dimensions et encouragé l'apparition d'une demi-douzaine de groupes d'artistes-muralistes, la Commission a accompagné cette année la réalisation de quatre nouvelles fresques. Celles-ci enrichissent l'offre touristique et concourent à mieux faire connaître les caractères propres à certaines des communautés qui composent la capitale.

Ainsi, en collaboration avec BMO Groupe financier, la Commission a soutenu *La Fresque BMO de la capitale nationale du Québec*, inaugurée à l'automne 2008. Réalisée sur un mur aveugle de l'édifice Marie-Guyart, cette fresque de 450 mètres carrés constitue un hommage à Québec et à son statut de capitale de toujours.

Par ailleurs, la Côte-de-Beaupré s'est enrichie de *La Fresque de Sainte-Anne-de-Beaupré* qui, à l'occasion du 350^e anniversaire du Sanctuaire de Sainte-Anne, met en scène cinq tableaux peints à la manière des cartes postales colorisées d'autrefois. Peinte sur un mur du Musée de sainte Anne, cette fresque a bénéficié du soutien des Rédemptoristes, de la Caisse Desjardins Mont-Sainte-Anne et de la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré.

Deux autres fresques ont fait leur apparition en 2008. Il s'agit de *La Fresque du peuple wendat*, qui met en contexte l'histoire de la nation huronne-wendat, et de *La Fresque de Beaupré*, qui résume les 80 ans de la ville de Beaupré.

Enfin, la Commission s'est associée à la région Rhône-Alpes dans la réalisation d'une œuvre murale intitulée *La cité idéale de Québec*, située sur un mur aveugle du Lycée Auguste et Louis Lumière à Lyon, en France. Cette œuvre marque de belle façon les 400 ans de Québec, outre-Atlantique.

L'art public en partenariat

En 2008, la promenade Samuel-De Champlain s'est enjolivée de cinq nouvelles œuvres d'art contemporain. Cette initiative s'inscrit dans un programme lancé par la Commission visant à doter les berges réaménagées d'un parc de belles œuvres présentées à ciel ouvert.

Après l'installation de la sculpture de Pierre Bourgault, nommée *Latitude 51° 27' 50" – Longitude 57° 16' 12"*, l'été 2008 a permis à la station des Quais de la promenade d'accueillir des œuvres de Charles Daudelin (*Prototype de « Éolienne V »*), de Jean-Pierre Morin (*Convergence*), d'Yves Gendreau (*Là où la terre fait danser les mâts*), de Réal Lestage (*Structures de vent*) et de Hélène Rochette (*Plonger*).

Le boisé de Tequenonday a également accueilli quatre sculptures réalisées dans le cadre d'une manifestation internationale de sculpture sur bois tenue sur la promenade, en juillet 2008. Ainsi, les œuvres de sculpteurs de réputation nationale et internationale viennent meubler agréablement les sentiers de ce boisé centenaire jouxtant la promenade.

Dans cette perspective, la Commission a choisi de se munir d'une vision d'intégration des œuvres d'art public dans la capitale. L'étude amorcée vise à définir des principes d'intégration urbaine, à cibler des emplacements potentiels et à développer des objectifs d'intégration.

1 Dévoilement de la plaque à Narcisse-Fortunat Belleau :
© CCNQ, Paul Dionne

2 *La Fresque du peuple wendat* : © Tourisme Wendake

3 *La fresque La cité idéale de Québec* :
© Bernath & Djaoui





Le programme de publication

La Commission a poursuivi son programme de publication qui, depuis 1996, a fait d'elle le plus important éditeur d'ouvrages de qualité sur la capitale. Elle s'est donc associée à la publication de livres dans le contexte de partenariats financiers originaux. Les ouvrages publiés cette année traitent du patrimoine religieux (*Art sacré, actes créateurs*), de Québec vue par le regretté photographe Eugen Kedl (*Québec et ses merveilles*), du pouvoir transformateur de la photographie sur le paysage urbain de la capitale (*6 émissaires - Québec réinventée par la photographie actuelle*), du commerce à Québec (*Quatre siècles d'affaires*) et de la beauté de la cité de Champlain (*Québec la capitale romantique*).

D'autres titres attendus élargiront la bibliographie de la Commission au cours du prochain exercice. Ils auront pour sujets, entre autres, le Vieux-Québec, les arbres remarquables et les fresques murales.

Les conférences historiques

Jumelant théâtre, musique et histoire, les séries historiques *Les Grands d'aujourd'hui racontent ceux d'hier* et *Le Duel des fondateurs* ont comblé les attentes des spectateurs en 2007-2008. Ces séries de conférences-spectacles ont joint près de 15 000 personnes attentives, tout au long des célébrations de 2008.

La série *Les Grands d'aujourd'hui racontent ceux d'hier* a présenté aux amateurs d'histoire, au Palais Montcalm, treize passionnants tête-à-tête historiques entre un membre de l'Ordre national du Québec et le personnage de l'histoire du Québec qui l'a particulièrement inspiré.

Quant à elle, la série *Le Duel des fondateurs* était offerte gratuitement dans chacun des arrondissements de Québec ainsi qu'à Saint-Augustin-de-Desmaures, à L'Ancienne-Lorette et à Lévis, jusqu'à la fin de 2008. Elle proposait au public de trancher la question : « Qui, entre Samuel de Champlain et Pierre Dugua de Mons, doit être considéré comme le véritable fondateur de Québec ? ». Aux deux tiers des suffrages, Champlain s'est vu confirmé comme le véritable fondateur de la capitale.

Ces séries de spectacles étaient présentées en collaboration avec la Société du 400^e anniversaire de Québec, SSQ Groupe financier, l'Ordre national du Québec, la Société du Palais Montcalm et la Commission.

Pour faire suite à la série *Les Grands d'aujourd'hui racontent ceux d'hier*, la Société du Palais Montcalm et la Commission proposent une nouvelle série de conférences intitulée *Les Entretiens du Palais Montcalm*. Ces conférences sont animées par trois personnalités québécoises qui témoignent de la place prépondérante de la musique dans leurs réalisations professionnelles.

Toujours de concert, la Société du Palais Montcalm et la Commission proposeront une nouvelle saison de la populaire série *Au tribunal de l'Histoire* développée par la Commission. Histoire, théâtre, musique et intrigues seront au rendez-vous de cette saison 2009-2010 présentée à la salle Raoul-Jobin du Palais Montcalm, dans une formule améliorée qui recréera l'ambiance des grands procès.

Soutenir les simulations parlementaires

Une fois de plus, en partenariat avec l'Assemblée nationale du Québec, la Commission réitère sa participation à la présentation d'activités de connaissance de la vie parlementaire :

- le Tournoi jeunes démocrates, qui rallie les jeunes des 4^e et 5^e secondaire, de même que les étudiants du collégial;
- le Forum étudiant, qui cible les étudiants des collèges;
- le Parlement jeunesse, qui s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans.



- 1 Publications de la Commission : © Côté Tonic
2 *Le Duel des fondateurs* : © CCNQ, Christian Desjardins
3 *Les Grands d'aujourd'hui racontent ceux d'hier* :
© CCNQ, Christian Desjardins
4 *Le Duel des fondateurs* : © CCNQ, Christian Desjardins



Informer sur la capitale

Intégrer les sites Internet

Sur le réseau Internet, la Commission a procédé en 2008 à une refonte en profondeur du site de l'Observatoire de la Capitale. Ce site propose désormais un contenu virtuel spectaculaire, tout en offrant une navigation simplifiée à travers ses différentes rubriques. Avec son Club Privilège, les abonnés peuvent demeurer informés des nouveautés, des promotions, des rabais et des concours offerts par l'Observatoire. Le visiteur peut également se familiariser avec l'histoire du lieu, de même qu'avec quelques chiffres clés qui donnent la mesure de cette institution unique à Québec.

De plus, la Commission a lancé le 1^{er} décembre 2008 le site www.paysages-suspendus.com. Ce site éphémère conviait les professionnels québécois des arts appliqués et de l'aménagement urbain à participer à Paysages suspendus, un appel de candidatures sous forme de concours visant la mise en valeur des espaces résiduels des bretelles de l'autoroute Dufferin-Montmorency.

Se faire voir

Afin de promouvoir ses réalisations de l'année 2008, la Commission a lancé une campagne dans un quotidien de la capitale. Entre novembre 2008 et mars 2009, les lecteurs du *Journal de Québec* ont pu ainsi se familiariser avec la promenade Samuel-De Champlain, l'édifice Price, la chute Montmorency, l'église de Notre-Dame-des-Victoires et bien d'autres lieux. La Commission a également fait la part belle à ses publications réalisées en 2008. Les lecteurs des magazines *Le Clap* et *Prestige* ainsi que ceux de l'hebdomadaire *Voir* étaient ainsi invités à « s'offrir Québec en cadeau ».

En plus de ses campagnes publicitaires, la Commission a produit et distribué de nombreux dépliants, notamment le passeport d'information sur la promenade Samuel-De Champlain et le dépliant sur l'animation de ses parcs et espaces verts.

Développer des partenariats

La Commission s'est associée en 2008 à Opération Enfant Soleil en produisant des capsules dévoilant les charmes de la capitale diffusées lors du téléthon de juin présenté en direct depuis la capitale. Pour l'occasion, la Commission a produit six capsules télévisuelles de 15 secondes afin de faire découvrir les principales réalisations liées à la capitale et dont elle est l'instigatrice.

Les espaces verts de la Commission ont joui d'une belle attention grâce à la collaboration de l'Association forestière Québec métropolitain, de la Société du 400^e anniversaire de Québec et du ministère des Ressources naturelles et de la Faune dans le cadre de l'événement Les boisés urbains : lieux de rencontre. Des visites guidées de différents parcs et un concours photographique nommé Je clique sur les boisés ! constituaient les principaux éléments du projet. Les photos lauréates du concours ont été dévoilées en septembre, lors d'un vernissage à l'Observatoire de la Capitale, puis mises en vitrine sur le site Internet de la Commission.

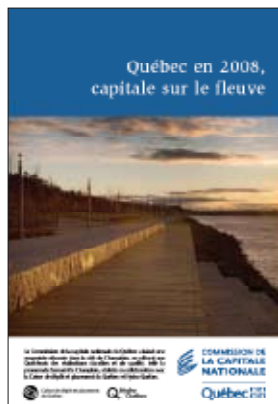
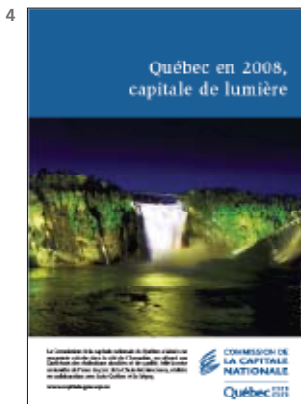
La Commission s'est aussi associée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, afin d'offrir une bourse dans le cadre du concours Chapeau, les filles ! Ce concours a pour but de favoriser la diversification des choix de carrière des jeunes filles et des femmes et d'encourager celles qui sortent des sentiers battus à persévérer jusqu'à l'obtention de leur diplôme.

D'autres partenariats ont été développés au cours de l'année 2008-2009, dont une collaboration avec l'aéroport international Jean-Lesage et l'Office du tourisme de Québec pour la production d'une capsule vantant les charmes et les attraits de la cité de Champlain, diffusée sur la plupart des vols de la compagnie aérienne Continental Airlines, ainsi qu'une association avec la revue *Voilà Québec* pour la présentation d'une carte répertoriant les principales réalisations de la Commission sur la colline Parlementaire.

Conseiller le gouvernement

Fidèle à son rôle conseil auprès du gouvernement du Québec conformément à sa loi constitutive, la Commission a poursuivi cette année l'émission d'avis concernant l'aménagement du territoire de la communauté métropolitaine de Québec et de ses constituantes, de même que des MRC de L'Île-d'Orléans, de La Côte-de-Beaupré et de La Jacques-Cartier.

Les articles 15 et 15.1 de la Loi sur la Commission de la capitale nationale (L.R.Q., c. C-33.1) habilite en effet celle-ci à conseiller le gouvernement sur différents sujets dont l'aménagement du territoire de la communauté métropolitaine de Québec en regard de l'application des articles 51, 53.7, 56.14 et 65 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Ainsi, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit, avant de donner un avis relatif au schéma métropolitain d'aménagement et de développement de la communauté métropolitaine de Québec ou de l'une de ses constituantes, demander l'avis de la Commission de la capitale nationale du Québec, et ce, conformément à l'article 267.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Pour l'année 2008-2009, les avis donnés par la Commission furent les suivants :



- 1 Fontaine de Tourny en hiver :
© CCNQ, Anne-Marie Gauthier
- 2 Site Internet du projet Paysages suspendus : © CCNQ
- 3 Remise de la médaille du 400^e attribuée à la Commission : © CCNQ, Guy Couture
- 4 Campagne publicitaire valorisant les réalisations 2008 de la Commission : © CCNQ

-
- AVIS 01 – 2008-2009 concernant le règlement n° RV-2008-07-28 de la Ville de Lévis

OBJET DE L'AVIS : La Commission estime que ce règlement visant à autoriser les pipelines dans la zone de grand courant est conforme à ses orientations d'aménagement.

-
- AVIS 02 – 2008-2009 concernant le règlement n° R.A.V.Q. 325 de la Ville de Québec

OBJET DE L'AVIS : La Commission estime que ce règlement visant à supprimer l'obligation d'adopter un plan d'aménagement d'ensemble dans les secteurs de lotissement conditionnel est conforme à ses orientations d'aménagement.

-
- AVIS 03 – 2008-2009 concernant le règlement n° R.A.V.Q. 334 de la Ville de Québec

OBJET DE L'AVIS : La Commission estime que ce règlement visant à agrandir l'aire urbaine de Saint-Augustin-de-Desmaures à même l'aire agricole est conforme à ses orientations d'aménagement.

-
- AVIS 04 – 2008-2009 concernant le règlement n° RV-2008-07-44 de la Ville de Lévis

OBJET DE L'AVIS : La Commission estime que ce règlement visant à autoriser la construction d'un pipeline dans les secteurs de Saint-Jean-Chrysostome, de Sainte-Hélène-de-Breakeyville et de Saint-Étienne-de-Lauzon est conforme à ses orientations d'aménagement.

-
- AVIS 05 – 2008-2009 concernant le règlement n° R.A.V.Q. 360 de la Ville de Québec

OBJET DE L'AVIS : La Commission estime que ce règlement visant à agrandir une aire d'affectation urbaine à même une partie d'une aire d'affectation espace vert dans le secteur de l'intersection de la route Jean-Gauvin et de la rue de l'Hêtrière dans l'arrondissement Laurentien est conforme à ses orientations d'aménagement.

-
- AVIS 06 – 2008-2009 concernant le règlement n° RV-2008-07-60 de la Ville de Lévis

OBJET DE L'AVIS : La Commission estime que ce règlement visant à remplacer le schéma d'aménagement et de développement révisé est conforme à ses orientations d'aménagement.

-
- AVIS 07 – 2008-2009 concernant le règlement n° 131.1 de la MRC de La Côte-de-Beaupré

OBJET DE L'AVIS : La Commission estime que ce règlement visant à modifier les dispositions relatives à la protection des cours d'eau servant à l'approvisionnement en eau potable est conforme à ses orientations d'aménagement.

- AVIS 08 – 2008-2009 concernant le règlement n° RV-2008-07-63 de la Ville de Lévis

OBJET DE L'AVIS : La Commission estime que ce règlement visant à modifier le règlement de contrôle intérimaire sur la protection du littoral, des rives et des plaines inondables est conforme à ses orientations d'aménagement.

- AVIS 09 – 2008-2009 concernant le règlement n° RV-2008-07-77 de la Ville de Lévis

OBJET DE L'AVIS : La Commission estime que ce règlement visant à gérer le développement résidentiel est conforme à ses orientations d'aménagement.

- AVIS 10 – 2008-2009 concernant le règlement n° RV-2008-07-80 de la Ville de Lévis

OBJET DE L'AVIS : La Commission estime que ce règlement visant à modifier le règlement de contrôle intérimaire sur la protection du littoral, des rives et des plaines inondables est conforme à ses orientations d'aménagement.

- AVIS 11 – 2008-2009 concernant le règlement n° 2008-28 de la Communauté métropolitaine de Québec

OBJET DE L'AVIS : La Commission estime que ce règlement visant à modifier le règlement de contrôle intérimaire régissant l'implantation, l'exploitation et le démantèlement d'éoliennes est conforme à ses orientations d'aménagement.

- AVIS 12 – 2008-2009 concernant le règlement n° 131.3 de la MRC de La Côte-de-Beaupré

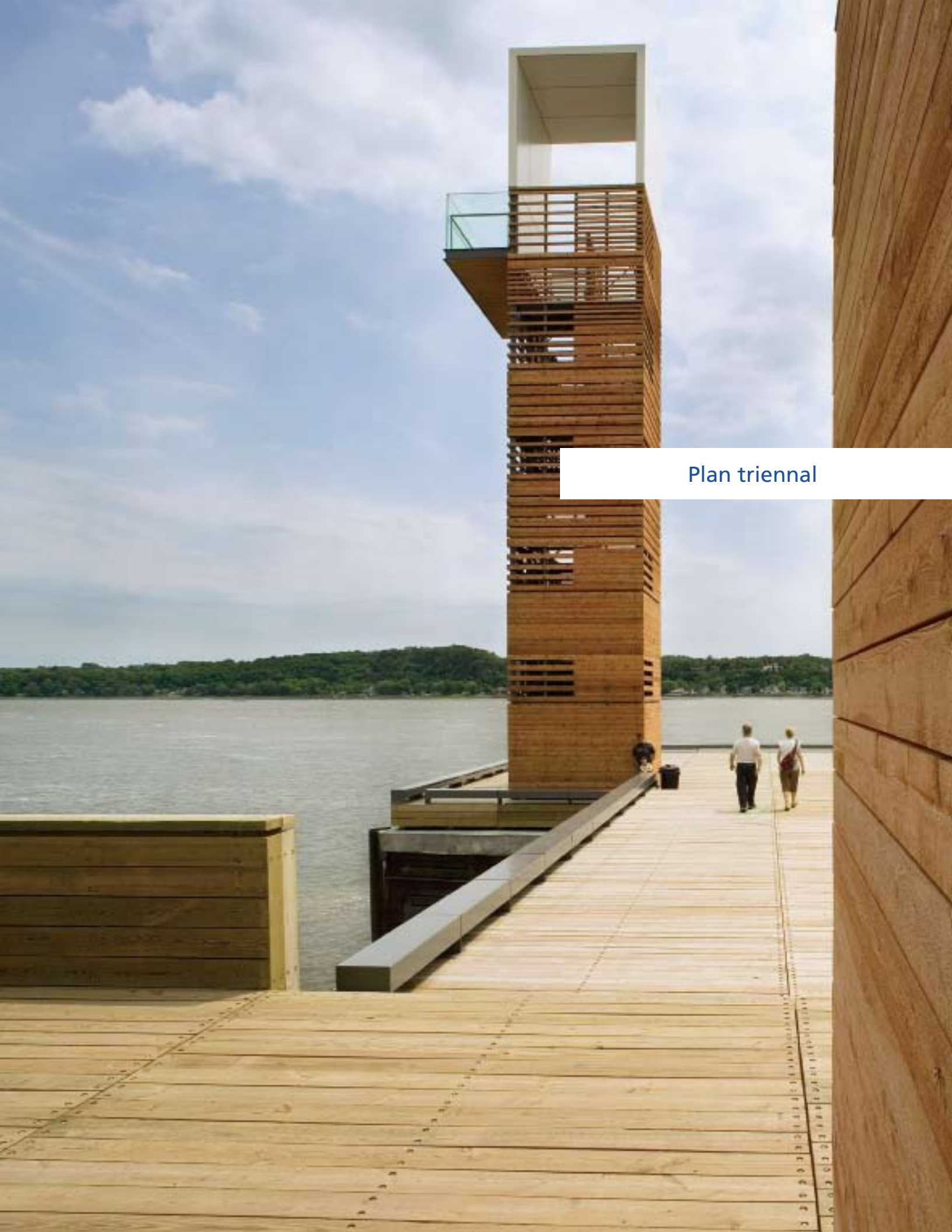
OBJET DE L'AVIS : La Commission estime que ce règlement visant à modifier le schéma d'aménagement relativement aux affectations du sol et aux densités d'occupation du sol dans certaines aires d'aménagement pouvant faire l'objet de plans d'aménagement d'ensemble est conforme à ses orientations d'aménagement.

- AVIS 13 – 2008-2009 concernant le règlement n° R.A.V.Q. 309 de la Ville de Québec

OBJET DE L'AVIS : La Commission estime que ce règlement visant à modifier le règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables est conforme à ses orientations d'aménagement.

- AVIS 14 – 2008-2009 concernant le règlement n° RV-2007-06-79 de la Ville de Lévis

OBJET DE L'AVIS : La Commission avise la ministre qu'elle ne s'estime pas directement concernée par ladite requête.



Plan triennial

En aménagement

Dans le respect des principes du développement durable qu'elle s'est donnés, la Commission de la capitale nationale du Québec entend toujours, au cours des prochaines années, intervenir sur le territoire de manière exemplaire.

Pour ce faire, la Commission propose de nouvelles façons de faire et introduit dans la capitale de nouveaux principes d'aménagement. Privilégiant le plus souvent possible le travail en collaboration, elle souhaite associer à son action les villes du territoire de la communauté métropolitaine de Québec, ses partenaires naturels, ainsi que le ministère des Transports du Québec, le tout de manière à ce que la Commission développe et réalise des projets qui soient cohérents avec ses principes et respectueux de l'interaction entre les organisations.

Pendant un certain temps, l'engagement de la Commission a été pour beaucoup consacré au réaménagement de la colline Parlementaire et à des interventions dans le Vieux-Québec. Ces dernières années, cependant, ses projets majeurs, dont la promenade Samuel-De Champlain, se sont surtout réalisés à travers des actions concertées sur le réseau routier et autoroutier donnant accès à la capitale.

Par ailleurs, la Commission entend poursuivre sa méthode de travail qui comprend la réalisation des études de planification préalables à toute action sur le terrain, ce qui permet de réaliser avec ses partenaires des projets cohérents et bien intégrés dans l'environnement.

À cet égard, le retentissant succès de la promenade Samuel-De Champlain n'est pas étranger à ce mode de fonctionnement qui permet de connaître les tenants et les aboutissants qui guideront le processus de réalisation. Inaugurée en juin 2008, la promenade jouit d'un taux de fréquentation fort élevé et d'un niveau d'appréciation, tant populaire que professionnel, qui ne se dément pas. C'est également le cas pour les mises en lumière auxquelles s'est associée la Commission en 2008 : l'anse du parc de la Chute-Montmorency, l'église de Notre-Dame-des-Victoires et l'édifice Price.

Dans cet esprit, la Commission poursuivra ces prochaines années le développement et la mise en œuvre des orientations qui sont les siennes depuis l'origine et qui traitent, entre autres :

- des portes d'entrée et des voies d'accès dans la capitale;
- de la mise en œuvre du plan lumière pour la capitale;
- de la rationalisation de l'éclairage public;
- de la poursuite de l'aménagement des rives du fleuve Saint-Laurent;
- de l'aménagement de sentiers sur le promontoire ouest, en lien avec la promenade Samuel-De Champlain;
- de la concrétisation d'une vision mettant en valeur des espaces naturels.

La Commission entend aussi développer de nouveaux outils de planification afin de guider ses actions sur le territoire, dont :

- un plan thématique situant les lieux d'accueil voués à la commémoration;
- un programme d'intégration des œuvres d'art public dans la capitale;
- un parcours d'accueil adapté à la capitale;
- une vision du développement durable intégrée pour une capitale viable.

Le parachèvement de la colline Parlementaire

Afin de poursuivre sa mission de consacrer et d'embellir la colline Parlementaire à titre de lieu d'exercice du pouvoir, la Commission interviendra d'ici 2012 dans les projets suivants par :

- l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme et son plan d'action;
- l'aménagement des espaces résiduels des bretelles de l'autoroute Dufferin-Montmorency grâce à l'intégration d'une œuvre significative pour la capitale;
- la collaboration à la redéfinition de la place George-V.

Les ensembles urbains, les places publiques et les espaces verts

Ces dernières années, la Commission a beaucoup misé sur la protection et la mise en valeur des espaces naturels. Cette approche correspond à la volonté d'offrir un milieu de vie de qualité et de faire bénéficier la population des atouts qui distinguent la capitale.

La Commission a non seulement la préoccupation de mettre en valeur ces lieux, mais également de les relier en réseaux qui incluent les espaces publics et les zones vertes.

Dans cette perspective, la Commission entend :

- poursuivre l'étude de faisabilité d'un sentier piétonnier en bordure de la falaise, entre le parc du Bois-de-Coulonge et l'avenue du parc Beauvoir;
- réaliser le sentier des Grèves entre le quai des Cageux et la plage Jacques-Cartier;
- développer le concept de prolongement de la promenade Samuel-De Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour;
- relier les espaces verts, les sentiers et les aménagements le long du littoral;
- maximiser les accès aux plages, aux quais et aux rives du fleuve, sur les deux rives;
- participer à la réalisation de concepts pour l'aménagement d'espaces résiduels en bordure du fleuve, dans la MRC de La Côte-de-Beaupré;
- poursuivre les démarches visant la consolidation du bas de la falaise du chantier archéologique Cartier-Roberval;
- produire un plan directeur pour le parc des Moulins;
- compléter la piste cyclable du corridor du Littoral, depuis la côte Ross.

À court terme, la Commission entend concrétiser et finaliser les projets suivants :

- la réhabilitation du domaine Cataractes à des fins éducatives et publiques en rénovant et en agrandissant la villa ainsi qu'en réaménageant les jardins;
- le parachèvement du parc de l'Amérique-Latine dans le respect des valeurs du développement durable.



- 1 Quai-des-Vents, promenade Samuel-De Champlain : © CCNQ, Jonathan Robert
- 2 Quai-des-Hommes, promenade Samuel-De Champlain : © CCNQ, Jonathan Robert
- 3 Station des Cageux, promenade Samuel-De Champlain : © CCNQ, Jonathan Robert
- 4 Vue d'ensemble de la promenade Samuel-De Champlain : © CCNQ, Jonathan Robert
- 5 Tour d'observation, promenade Samuel-De Champlain : © CCNQ, Jonathan Robert

Le patrimoine religieux

En partenariat, la Commission poursuivra sa collaboration grâce à des moyens originaux qui permettront d'assurer la protection et la réhabilitation de bâtiments religieux à d'autres fins que celles liées au culte.

La mise en lumière

Toujours dans la perspective de poursuivre la réalisation de son plan lumière, la Commission développera des projets déjà identifiés dans sa planification, dont :

- l'analyse et la mise en lumière d'édifices gouvernementaux sur la colline Parlementaire;
- des études de mises en lumière d'autres ensembles architecturaux;
- la mise en œuvre d'un programme de maintien et d'entretien des mises en lumière existantes.

L'aménagement, les arts publics et les commémorations

Afin de baliser sur le territoire l'installation d'œuvres d'art ou d'éléments commémoratifs, des guides définissant les paramètres de localisation et d'aménagement des lieux seront réalisés.

Les voies d'accès et les portes d'entrée de la capitale

Le développement du réseau autoroutier dans la capitale a joué un rôle majeur dans la définition du paysage de l'agglomération.

La collaboration de plus en plus étroite entre les acteurs que sont les villes, le ministère des Transports du Québec et la Commission permet aujourd'hui d'envisager une vision intégrée des aménagements jouxtant les voies d'accès à la capitale.

Dans ce contexte, la Commission juge prioritaire la requalification des paysages délimitant les portes d'entrée de la capitale.

Plusieurs projets sont en cours d'élaboration, dont :

- la participation au concept de réaménagement de l'accès à la baie de Beauport par le prolongement de l'avenue d'Estimauville;
- la requalification de l'avenue des Hôtels et du secteur des ponts;
- le développement d'un plan directeur pour le parcours d'accueil;
- la requalification de la porte est de la capitale et de l'accès à l'île d'Orléans;
- la concrétisation du projet Paysages suspendus sur les espaces résiduels des bretelles de l'autoroute Dufferin-Montmorency;
- l'accompagnement de la Ville de Lévis dans le processus de réaménagement du secteur de la traverse de Lévis.



En promotion

La Commission a aussi pour mission de promouvoir la capitale. À ce chapitre, ses actions s'articulent depuis sa création autour de trois axes :

- accueillir;
- faire connaître;
- informer et faire rayonner.

Accueillir dans la capitale

Depuis 1995, la Commission est devenue un acteur majeur dans la mise en œuvre de programmes faisant apprécier la capitale historique et politique du Québec, et ce, par des projets visant à faire de la découverte de Québec une expérience toujours plus enrichissante.

À ces fins, la Commission offre notamment :

- les circuits Découvrir la capitale nationale, destinés aux clientèles scolaire, immigrante et adulte;
- l'Observatoire de la Capitale;
- les conférences-spectacles *Le Tribunal de l'Histoire*.

Ces prochaines années, la Commission mettra en œuvre d'autres projets concrets, au chapitre de la reconnaissance de la capitale des Québécois.

La Commission veillera à :

- développer le programme Découvrir la capitale nationale;
- moderniser l'Observatoire de la Capitale par un programme d'interprétation offrant une expérience de découverte inusitée;
- mettre en valeur ses propriétés par un programme d'accueil, d'animation et d'usage public de ses parcs et espaces verts;
- accroître la diffusion de la connaissance par des conférences et des événements populaires;
- soutenir les simulations parlementaires proposées par l'Assemblée nationale du Québec;
- compléter l'intégration de ses sites Internet afin d'en faire des instruments dynamiques de connaissance de la capitale.



1 Inauguration de la promenade Samuel-De Champlain :
© CCNQ, Clément Allard

2 Spectacle de danse contemporaine lors
de l'inauguration de la promenade
Samuel-De Champlain : © CCNQ, Jonathan Robert

3 Fête des Chants de Marins, promenade
Samuel-De Champlain : © CCNQ, Jonathan Robert

- 1 Promenade Samuel-De Champlain : © Marc Cramer
- 2 Quai des Cageux, promenade
Samuel-De Champlain : © CCNQ, Jonathan Robert
- 3 Banc de bois, promenade
Samuel-De Champlain : © Marc Cramer
- 4 Quai-des-Brumes, promenade
Samuel-De Champlain : © CCNQ, Jonathan Robert
- 5 Escalier menant au fleuve, promenade
Samuel-De Champlain : © CCNQ, H el ene Fluet
- 6 Quai des Cageux, promenade
Samuel-De Champlain : © CCNQ, Jonathan Robert
- 7 Belv ed ere du bois e de Tequenonday : © CCNQ, H el ene Fluet



Faire connaître la capitale

La Commission poursuivra également la réalisation de projets commémoratifs et s'intéressera aux questions suivantes :

- la mise en relief de l'apport des Amérindiens, la contribution des communautés culturelles et les liens qui ont uni la capitale aux régions du Québec, du Canada et de l'Amérique du Nord;
- la mise en valeur, dans la capitale et en régions, des legs de premiers ministres et d'autres personnalités associées à l'exercice du pouvoir à Québec par la poursuite du programme d'apposition de plaques et par le soutien à des activités de commémoration;
- la poursuite du programme de publication dans les collections *La bibliothèque de la capitale nationale* et *Fleurdéliné*;
- le passage de grands artistes, d'ici et d'ailleurs, qui ont séjourné dans la capitale.

Informé et faire rayonner la capitale

Les réalisations de la Commission ont accru le rayonnement de Québec : la capitale s'est en effet faite plus belle et plus accueillante, ses espaces verts ont été augmentés et aménagés, ses places et ses parcs ont accueilli de nombreux monuments, des panneaux d'interprétation, des mises en lumière, etc. En fait, la Commission a bonifié l'offre touristique, notamment auprès de la clientèle externe.

L'organisme appuie les institutions et les événements qui contribuent au rayonnement de la capitale, par des programmes de partenariat financier, des ententes de publicité et des mises à contribution de ses propres services : usage des places et des parcs sous sa gouverne et utilisation de l'Observatoire de la Capitale.

La Commission contribuera également au rayonnement des artistes d'ici en parrainant des interventions destinées à donner un lustre nouveau à l'espace public, notamment par la réalisation de fresques et de monuments s'intégrant dans des circuits qui enrichiront l'offre touristique à Québec. L'action de la Commission au cours des trois prochaines années vise par ailleurs à étendre ses réalisations sur l'ensemble du territoire de la capitale.



Maintien de l'actif dans les parcs et espaces verts

Outre qu'elle voit à l'embellissement de la capitale par des travaux d'aménagement, la Commission doit également s'assurer de l'entretien de ses parcs et de ses espaces verts. Celle-ci est propriétaire et gestionnaire de 18 parcs et espaces verts sur le territoire de la ville de Québec qui totalisent une superficie de 181,51 hectares.

Tableau 2

Actif foncier total

Propriétés	Superficie
Place de l'Assemblée-Nationale	1,88 hectare
Site archéologique Cartier-Roberval	0,7 hectare
Parc du Bois-de-Coulonge	24,1 hectares
Parc de la Francophonie	0,48 hectare
Parc de l'Amérique-Française	0,79 hectare
Parc du Cavalier-du-Moulin	0,13 hectare
Parc de l'Amérique-Latine	0,95 hectare
Parc des Moulins	8,6 hectares
Boisé (parc des Moulins)	26,4 hectares
Boisé des Compagnons-de-Cartier	12,5 hectares
Domaine de Maizerets	27 hectares
Domaine Catarauqui	9,7 hectares
Boisé de Marly *	15,6 hectares
Boisé de Tequenonday	3,6 hectares
Cimetière de l'Hôpital-Général de Québec *	0,35 hectare
Terrains limitrophes au Parc Aquarium du Québec	5,6 hectares
Terrains du Canadien National (corridor du Littoral)	34,54 hectares
Promenade Samuel-De Champlain	8,59 hectares
TOTAL DE L'ACTIF FONCIER	181,51 hectares

*La Commission n'est pas propriétaire de ce site, mais est responsable de son entretien.

Désireuse de maintenir son actif foncier en excellent état et de l'améliorer, la Commission a le souci constant de permettre à la population d'en profiter et d'y trouver des aménagements dignes de la capitale.

À cet égard, la Commission mettra sur pied un programme d'animation et d'utilisation de ses parcs et de ses espaces publics qui incitera de plus en plus de citoyens à se les approprier.



1 Quai-des-Flots, promenade
Samuel-De Champlain : © Marc Cramer

2 Quai-des-Brumes, promenade
Samuel-De Champlain : © CCNQ, Jonathan Robert

3 Quai-des-Flots, promenade
Samuel-De Champlain : © Marc Cramer

Le tableau suivant présente les interventions que la Commission entend réaliser à ce chapitre au cours des trois prochaines années.

Tableau 3

Plan triennal d'immobilisation (maintien de l'actif)

	2009-2010	2010-2011	2011-2012
PARC DU BOIS-DE-COULONGE			
Bâtiments, infrastructures			
Remplacement des gouttières des écuries	60 000	—	—
Mise aux normes de la loge du portier (isolation)	—	30 000	—
Réfection de la toiture des écuries	—	—	500 000
Réfection du mur du potager (phase 2)	185 000	—	—
Restauration de l'ancienne chaufferie des serres	300 000	—	—
Amélioration de la structure des serres	—	80 000	—
Réfection et isolation de la toiture de la maison du fermier (grange)	75 000	40 000	—
Réfection de la toiture du caveau à légumes	—	25 000	—
Remplacement des lampadaires (allée du Comte-d'Elgin)	—	90 000	—
Amélioration du système de chauffage aux écuries et à la maison du fermier	10 000	—	—
Aménagements extérieurs			
Réaménagement des aires de circulation dans le cœur historique	—	125 000	125 000
Réfection des sentiers	25 000	25 000	25 000
Amélioration des systèmes d'irrigation	10 000	10 000	10 000
Sous-total	665 000 \$	425 000 \$	660 000 \$
PARC DES MOULINS			
Réfection de la toiture du moulin à vent et de la tourelle d'entrée	80 000	—	—
Réfection des toitures des modules de la ruche	—	220 000	—
Installation de systèmes d'irrigation	20 000	20 000	20 000
Mise aux normes du dispositif d'alimentation électrique du parc	—	50 000	50 000
Travaux d'asphaltage	10 000	10 000	10 000
Mise aux normes de la maison Brassard (issue de secours à l'étage)	—	30 000	250 000
Travaux de maçonnerie (murets de pierre, mur d'enceinte est)	—	50 000	50 000
Mise aux normes de sécurité incendie des maisons Richard et Cayouette	20 000	—	—
Réfection de la toiture des toilettes publiques	—	—	10 000
Sous-total	130 000 \$	380 000 \$	390 000 \$
PARC DE L'AMÉRIQUE-FRANÇAISE			
Remplacement des lampadaires et réfection des aires de circulation piétonne	—	200 000	—
Sous-total	—	200 000 \$	—

Plan triennal d'immobilisation (maintien de l'actif) – suite

	2009-2010	2010-2011	2011-2012
PARC DU CAVALIER-DU-MOULIN			
Réparation du chaperon du mur d'enceinte	—	30 000	—
Sous-total	—	30 000 \$	—
BOISÉS DES COMPAGNONS-DE-CARTIER ET DE MARLY			
Réfection des sentiers	15 000	15 000	15 000
Sous-total	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
DOMAINE DE MAIZERETS			
Mise aux normes des bâtiments historiques et aménagements extérieurs	—	250 000	250 000
Sous-total	—	250 000 \$	250 000 \$
PLACE DE L'ASSEMBLÉE-NATIONALE			
Mise aux normes de l'éclairage public (coulée verte)	25 000	25 000	—
Sous-total	25 000 \$	25 000	—
TOTAL	835 000 \$	1 325 000 \$	1 315 000 \$

Le rôle de conseiller auprès du gouvernement

La Commission a aussi pour mission de conseiller le gouvernement afin que la capitale soit aménagée en mettant en valeur ses attributs de lieu d'exercice du pouvoir et sa fonction de symbole de rassemblement. Pour jouer son rôle, la Commission fonde ses avis sur des données fiables permettant des analyses rigoureuses sur la présence des institutions de l'État dans la capitale, de même que sur la réalité socioéconomique de l'agglomération. Dans ce contexte, elle poursuivra, sur une base récurrente, la réalisation d'études concernant :

- l'impact dans la capitale de l'activité gouvernementale;
- le profil de localisation de l'effectif, des dirigeants, des bureaux centraux des ministères et des sièges sociaux des organismes gouvernementaux;
- la stratégie de localisation des édifices gouvernementaux dans la capitale, en collaboration avec les villes concernées et la Société immobilière du Québec.

La Commission entend continuer à donner des avis au gouvernement en ce qui concerne les éléments suivants :

- l'aménagement du territoire de la communauté métropolitaine de Québec et de ses constituantes de même que des MRC de L'Île-d'Orléans, de La Côte-de-Beaupré et de La Jacques-Cartier, notamment à l'égard de la répartition et de l'insertion urbaine harmonieuse du parc immobilier du gouvernement, des infrastructures de transport, de la constitution d'une ceinture verte et du recyclage des grands ensembles publics et privés;
- les actions à accomplir en vue de contrer le déclin démographique appréhendé pour l'agglomération;
- la définition de règles de nature à préserver la visibilité, l'accessibilité et le caractère institutionnel des édifices parlementaires, gouvernementaux et administratifs établis sur la colline Parlementaire;
- les questions liées au statut de la capitale et à la place de l'activité gouvernementale dans l'économie de Québec;
- l'aménagement des berges du fleuve Saint-Laurent sur l'ensemble du territoire de la communauté métropolitaine de Québec, particulièrement la requalification des paysages de la promenade Samuel-De Champlain, ainsi que le long de la rive est, soit la section de Beauport;
- la protection et la mise en valeur des boisés remarquables;
- l'adoption et la mise en œuvre du plan directeur de parachèvement de la colline Parlementaire;
- la mise en lumière « éclairée » de la capitale de façon à mettre en valeur son architecture et ses paysages nocturnes, en tenant compte des critères incontournables : économie d'énergie, confort et sécurité des usagers dans la ville;
- l'embellissement de l'espace public de la capitale, en étroite collaboration avec la Ville de Québec, notamment les grands boulevards, les parcs, les jardins et les places publiques;
- la définition et la protection des grands ensembles conventuels d'architecture religieuse, de manière à participer à leur trouver une nouvelle vocation dans une perspective de développement durable en favorisant leur mise en valeur par un recyclage approprié.



1 Œuvre d'art *Plonger*, promenade Samuel-De Champlain :
© CCNQ, Denis Lemelin

2 Terrain de soccer, promenade Samuel-De Champlain :
© CCNQ, Jonathan Robert



États financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2009

Accompagnés du rapport du vérificateur



Table des matières

Rapport de la direction **54**

Rapport du vérificateur **55**

États financiers

Résultats **56**

Évolution des soldes de fonds **57**

Bilan **58**

Flux de trésorerie **60**

Notes afférentes aux états financiers **61**

Rapport de la direction

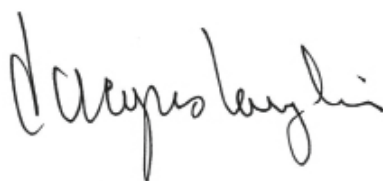
Les états financiers de la Commission de la capitale nationale du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.



Jacques Langlois,
président et directeur général



Hélène Turcotte,
directrice des affaires administratives

Québec, le 22 juin 2009

Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission de la capitale nationale du Québec au 31 mars 2009 ainsi que l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application des changements apportés par l'adoption des normes comptables du secteur public et expliqués à la note 2, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, CA, auditeur
Québec, le 22 juin 2009

RÉSULTATS

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009			2008
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total
				(Redressé) (Note 2)
PRODUITS				
Subventions du gouvernement du Québec (note 4)	15 068 226 \$	- \$	15 068 226 \$	8 238 486 \$
Contributions des partenaires (note 5)	1 178 407	-	1 178 407	1 245 334
Intérêts	384 077	56 529	440 606	325 618
Billetterie et activités éducatives	414 096	-	414 096	321 099
Locations	166 783	-	166 783	157 793
Autres	114 942	-	114 942	36 397
	<u>17 326 531</u>	<u>56 529</u>	<u>17 383 060</u>	<u>10 324 727</u>
CHARGES				
Aide financière (note 6)	334 432	251 467	585 899	420 829
Traitements et avantages sociaux	3 175 292	-	3 175 292	2 688 248
Taxes foncières et scolaires	1 406 137	-	1 406 137	937 850
Services professionnels et administratifs	1 725 733	278 895	2 004 628	2 271 771
Transport et communication	480 634	-	480 634	319 946
Entretien et réparations	1 104 681	-	1 104 681	682 165
Fournitures et approvisionnements	595 833	69 249	665 082	470 102
Loyers	541 495	-	541 495	465 339
Amortissement des immobilisations corporelles	3 203 501	-	3 203 501	449 348
Frais financiers (note 7)	3 350 382	-	3 350 382	1 248 053
	<u>15 918 120</u>	<u>599 611</u>	<u>16 517 731</u>	<u>9 953 651</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>1 408 411 \$</u>	<u>(543 082) \$</u>	<u>865 329 \$</u>	<u>371 076 \$</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009			2008
	Opérations courantes			
	Investis en immobilisations corporelles	Solde du fonds	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total
SOLDE AU DÉBUT	1 171 092 \$	- \$	3 177 529 \$	4 348 621 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(379 910)	1 788 321	(543 082)	865 329
Investissements en immobilisations corporelles	634 655	(634 655)	-	-
	1 425 837	1 153 666	2 634 447	5 213 950
Virement interfonds (notes 3 et 18)	-	(1 153 666)	1 153 666	-
SOLDE À LA FIN	1 425 837 \$	- \$	3 788 113 \$	5 213 950 \$

BILAN

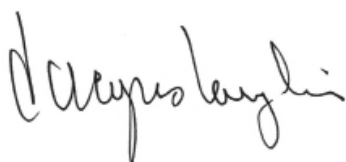
au 31 mars 2009

	2009				2008
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Élimination des transactions interfonds	Total	Total
					(Redressé) (Note 2)
ACTIF					
À court terme					
Encaisse	3 575 148 \$	2 469 241 \$	- \$	6 044 389 \$	4 250 455 \$
Créances et intérêts courus (note 8)	3 324 324	1 718	-	3 326 042	2 800 166
Créances interfonds, sans intérêts ni modalités d'encaissement	-	1 363 191	(1 363 191)	-	-
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	6 354 470	-	-	6 354 470	6 199 520
Contributions à recevoir (note 9)	689 768	-	-	689 768	2 403 023
Frais payés d'avance	309 266	-	-	309 266	316 243
	14 252 976	3 834 150	(1 363 191)	16 723 935	15 969 407
Encaisse réservée pour des acquisitions d'immobilisations corporelles	5 407 744	-	-	5 407 744	12 306 544
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	75 826 906	-	-	75 826 906	80 274 674
Contributions à recevoir (note 9)	15 000	-	-	15 000	35 000
Frais reportés	84 155	-	-	84 155	105 026
Immobilisations corporelles (note 10)	92 182 188	-	-	92 182 188	87 874 226
	187 768 969 \$	3 834 150 \$	(1 363 191) \$	190 239 928 \$	196 564 877 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

BILAN (SUITE)
 au 31 mars 2009

	2009				2008
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Élimination des transactions interfonds	Total	Total
					(Redressé) (Note 2)
PASSIF					
À court terme					
Fournisseurs et autres charges à payer (note 12)	4 073 298 \$	46 037 \$	- \$	4 119 335 \$	6 448 528 \$
Créances interfonds, sans intérêts ni modalités de remboursement	1 363 191	-	(1 363 191)	-	-
Subventions du gouvernement du Québec reportées (note 13)	755 585	-	-	755 585	457 754
Contributions reportées (note 14)	252 227	-	-	252 227	471 538
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 15)	6 369 719	-	-	6 369 719	6 214 108
	12 814 020	46 037	(1 363 191)	11 496 866	13 591 928
Contributions reportées (note 14)	18 685	-	-	18 685	47 386
Dette à long terme (note 15)	75 455 178	-	-	75 455 178	80 316 598
Apports reportés destinés à l'acquisition d'immobilisations corporelles	7 357 023	-	-	7 357 023	11 642 625
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 16)	72 196 361	-	-	72 196 361	68 115 854
	167 841 267	46 037	(1 363 191)	166 524 113	173 714 391
AVOIR					
Apport du gouvernement du Québec (note 17)	18 501 865	-	-	18 501 865	18 501 865
Solde de fonds - Investis en immobilisations corporelles	1 425 837	-	-	1 425 837	1 171 092
Fonds pour la mise en valeur de la capitale	-	3 788 113	-	3 788 113	3 177 529
	19 927 702	3 788 113	-	23 715 815	22 850 486
	187 768 969 \$	3 834 150 \$	(1 363 191) \$	190 239 928 \$	196 564 877 \$

ENGAGEMENTS (note 19)

Jacques Langlois,
président et directeur général

Julie Suzanne Doyon,
présidente du comité de vérification**POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009			2008
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Rentrées de fonds				
Subventions du gouvernement du Québec	17 141 475 \$	- \$	17 141 475 \$	(15 564 522) \$
Contributions des partenaires et clients	2 167 771	-	2 167 771	811 272
Créances interfonds	-	(472 963)	(472 963)	(44 597)
Intérêts reçus	391 171	62 450	453 621	326 230
Sorties de fonds				
Fournisseurs et membres du personnel	(8 857 675)	(608 966)	(9 466 641)	(8 289 756)
Créances interfonds	472 963	-	472 963	44 597
Intérêts versés	(2 629 159)	-	(2 629 159)	(1 249 003)
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'exploitation	8 686 546	(1 019 479)	7 667 067	(23 965 779)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Dépôt sur acquisition d'immobilisations corporelles	-	-	-	2 089 010
Acquisition d'immobilisations corporelles	(10 995 215)	-	(10 995 215)	(35 895 812)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(10 995 215)	-	(10 995 215)	(33 806 802)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Encaisse réservée pour les acquisitions d'immobilisations corporelles	6 898 800	-	6 898 800	(1 968 524)
Nouvelle dette à long terme	1 508 296	-	1 508 296	30 544 896
Remboursement de la dette à long terme	(6 214 105)	-	(6 214 105)	(6 802 530)
Apports reportés destinés à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(3 962 507)	-	(3 962 507)	(815 117)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	6 891 598	-	6 891 598	34 688 094
Apport du gouvernement du Québec	-	-	-	2 340 034
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	5 122 082	-	5 122 082	57 986 853
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	2 813 413	(1 019 479)	1 793 934	214 272
ENCAISSE AU DÉBUT	1 915 401	2 335 054	4 250 455	4 036 183
Virement interfonds	(1 153 666)	1 153 666	-	-
ENCAISSE À LA FIN	3 575 148 \$	2 469 241 \$	6 044 389 \$	4 250 455 \$

Des immobilisations corporelles d'un montant de 1 509 344 \$ (2008 : 5 063 357 \$) sont incluses dans les fournisseurs et autres charges à payer.

Les apports reportés destinés à l'acquisition d'immobilisations corporelles incluent des créances et intérêts courus ainsi que des contributions à recevoir pour des montants respectifs de 3 250 819 \$ (2008 : 2 673 915 \$) et 150 000 \$ (2008 : 1 050 000 \$).

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2009

1 CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de la capitale nationale du Québec, personne morale instituée en vertu de la *Loi sur la Commission de la capitale nationale* (L.R.Q., chapitre C-33.1) a pour objet de :

- contribuer à l'aménagement et à l'amélioration des édifices et équipements majeurs qui caractérisent une capitale;
- établir des places, des parcs et jardins, des promenades, des monuments et œuvres d'art;
- contribuer à l'amélioration de la qualité de l'architecture et du paysage;
- contribuer à la conservation, à la mise en valeur et à l'accessibilité de places, de parcs et jardins, de promenades et voies publiques de même que de sites, ouvrages, monuments et biens historiques assurant l'embellissement ou le rayonnement de la capitale;
- contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale;
- contribuer à l'organisation et à la promotion d'activités et de manifestations à caractère historique, culturel et social destinées à mettre en valeur la capitale.

La Commission conseille le gouvernement sur :

- la localisation des bureaux et des effectifs du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental;
- la construction, la conservation, l'aménagement et le développement sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des immeubles où logent le gouvernement, ses ministères et tout organisme gouvernemental;
- l'aménagement, sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des infrastructures de transport et de communication qui donnent accès à la capitale, la désignation des parcours cérémoniels, la localisation des missions diplomatiques et des organisations internationales et les conditions d'une présence internationale;
- l'aménagement et le développement du territoire de la communauté métropolitaine de Québec ainsi que de celui des municipalités locales et des municipalités régionales de comté qui en font partie.

En vertu de l'article 984 de la *Loi sur les impôts du Québec* et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*, la Commission n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2 CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Depuis le 1^{er} avril 2008, à la demande du gouvernement, la Commission établit ses états financiers selon le *Manuel de comptabilité pour le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables agréés (ICCA)*. Auparavant, elle utilisait le *Manuel de l'ICCA - Comptabilité pour le secteur privé*. Les impacts de ce changement de référentiel comptable sont décrits ci-dessous.

Les états financiers des exercices antérieurs ont été redressés afin de reclasser les biens culturels dans leurs catégories d'immobilisations corporelles respectives. Ces immobilisations corporelles, de même que les apports reportés afférents, ont été amortis rétroactivement à leur date d'acquisition. L'application rétroactive de cette modification a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers au 31 mars 2008. Ces changements n'ont eu aucune incidence sur les soldes de fonds de la Commission.

RÉSULTATS

Subventions du gouvernement du Québec	94 906 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	94 906 \$

ACTIF

Immobilisations corporelles	(506 166) \$
-----------------------------	--------------

PASSIF

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	1 391 956 \$
--	--------------

AVOIR

Apport du gouvernement du Québec	(1 898 122) \$
----------------------------------	----------------

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

31 mars 2009

3 CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Commission utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de la Commission par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada du secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Le principal élément pour lequel la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses est la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Comptabilité par fonds

En vertu de sa loi constitutive, les sommes reçues par la Commission doivent être affectées au paiement de ses obligations et le solde doit être versé dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale dont l'utilisation a été autorisée par le gouvernement.

Comptabilisation des produits

Les produits affectés sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Subventions à recevoir du gouvernement du Québec

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel la Commission a obtenu le financement ou réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

Aide financière

L'aide financière est comptabilisée aux charges lorsque surviennent les faits qui lui donnent lieu, dans la mesure où elle a été autorisée et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Frais reportés

Les frais reportés sont constitués des frais d'émission et de gestion de la dette à long terme. L'amortissement est calculé selon la méthode d'amortissement linéaire sur la durée de la dette à laquelle il se rapporte.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Dans le cas de l'aménagement en cours de réalisation, le coût inclut les intérêts sur la dette à long terme durant la période de réalisation. L'amortissement est calculé selon les méthodes et les taux suivants :

	Méthode	Taux
Bâtiments	Linéaire	5 %
Équipement informatique	Linéaire	33 1/3 %
Équipement et mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Mobilier urbain	Linéaire	10 %
Améliorations locatives	Linéaire	20 %
Matériel roulant	Linéaire	33 1/3 %
Aménagement dans les parcs	Linéaire	20 %
Aménagement d'une promenade	Linéaire	5 %

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

31 mars 2009

3 CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**Immobilisations corporelles (suite)**

L'aménagement en cours de réalisation n'est pas amorti.

Les œuvres d'art, comprenant surtout des sculptures et des monuments, sont passées aux charges dans l'exercice où elles sont obtenues.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est comptabilisée.

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports relatifs aux immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre d'apports reportés. Ils sont virés aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

4 SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2009	2008
		(Redressé) (Note 2)
Ministère de la Santé et des Services sociaux		
Fonctionnement	8 831 324 \$	6 890 987 \$
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	3 293 324	1 185 516
Projets spécifiques :		
Fontaine de Tourny	-	31 674
Promenade Samuel-De Champlain	394 895	-
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	2 517 200	94 906
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine		
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	31 483	35 403
	15 068 226 \$	8 238 486 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

31 mars 2009

5 CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES

	2009	2008
Ville de Québec	37 151 \$	224 829 \$
Société des établissements de plein air du Québec	133 495	833 531
Ministère de l'Éducation	15 000	20 000
Société immobilière du Québec	-	15 000
Assemblée nationale	-	10 384
Société du Grand Théâtre de Québec	-	3 750
Secrétariat de l'Ordre national du Québec	6 282	3 260
Ministère des Transports	24 243	-
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	8 349	-
Autres	660 196	134 580
	884 716	1 245 334
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	293 691	-
	1 178 407 \$	1 245 334 \$

6 AIDE FINANCIÈRE

	2009	2008
Établissements scolaires québécois	133 205 \$	108 174 \$
Caisse de dépôt et placement du Québec	100 000	100 000
Télé-Québec	-	40 000
Autres	352 694	172 655
	585 899 \$	420 829 \$

7 FRAIS FINANCIERS

	2009	2008
Intérêts sur la dette à long terme	3 327 242 \$	1 224 272 \$
Amortissement des frais reportés	20 872	20 872
Autres intérêts	2 268	2 909
	3 350 382 \$	1 248 053 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

31 mars 2009

8 CRÉANCES ET INTÉRÊTS COURUS

	2009	2008
Ville de Québec	2 383 631 \$	1 851 221 \$
Ministère des Transports*	860 265	816 044
Société des établissements de plein air du Québec*	47 994	55 892
Intérêts - opérations courantes	6 434	49 551
Intérêts - Fonds pour la mise en valeur de la capitale	1 718	7 639
Autres	26 000	19 819
	3 326 042 \$	2 800 166 \$

*Au 31 mars 2009, un montant total de 908 259 \$ représente des créances provenant d'entités sous contrôle commun (2008 : 871 936 \$).

9 CONTRIBUTIONS À RECEVOIR

	2009	2008
Ville de Québec	138 589 \$	489 459 \$
Société des établissements de plein air du Québec*	237 178	897 230
Ministère des Relations internationales*	100 000	-
Caisse de dépôt et placement du Québec*	-	750 000
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport*	15 000	30 000
Ministère des Transports*	24 243	-
Autres	189 758	271 334
	704 768	2 438 023
Contributions exigibles au cours du prochain exercice	(689 768)	(2 403 023)
	15 000 \$	35 000 \$

* Au 31 mars 2009, un montant total de 376 421 \$ représente des contributions à recevoir provenant d'entités sous contrôle commun (2008 : 1 677 230 \$).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

31 mars 2009

10 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
				(Redressé) (Note 2)
Terrains	18 501 864 \$	- \$	18 501 864 \$	18 501 864 \$
Parc du Bois-de-Coulonge	1	-	1	1
Parc de l'Amérique-Française	1	-	1	1
Parc du Cavalier-du-Moulin	1	-	1	1
Parc de la Francophonie	1	-	1	1
Parc de l'Amérique-Latine	1	-	1	1
Domaine Catarauqui	1	-	1	1
Bâtiments	7 638 222	807 370	6 830 852	1 630 776
Équipement informatique	632 561	523 605	108 956	113 916
Équipement et mobilier de bureau	643 727	370 389	273 338	182 010
Mobilier urbain	847 905	63 593	784 312	-
Améliorations locatives	289 318	192 086	97 232	116 044
Matériel roulant	79 124	42 594	36 530	37 880
Aménagement dans les parcs	5 600 468	4 871 385	729 083	567 832
Aménagement d'une promenade	63 508 155	2 381 556	61 126 599	-
Aménagement en cours de réalisation	3 693 416	-	3 693 416	66 723 898
	101 434 766 \$	9 252 578 \$	92 182 188 \$	87 874 226 \$

Des intérêts représentant une somme de 3 942 195 \$ (2008 : 3 074 186 \$) ont été capitalisés à l'aménagement en cours de réalisation.

Le 24 juin 2008, des aménagements en cours de réalisation totalisant 69 921 878 \$ ont été complétés et transférés dans les autres catégories d'immobilisations corporelles.

Au cours de l'exercice, trois œuvres d'art ont été réalisées dans le cadre du projet de la promenade Samuel-De Champlain au coût de 478 422 \$. L'une, *Là où la terre fait danser les mâts*, s'inscrit dans la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics. Les deux autres, *Structures de vent* et *Plonger*, ont été réalisées grâce aux contributions financières du secteur privé.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

31 mars 2009

11 FACILITÉS DE CRÉDIT

La Commission dispose d'un emprunt bancaire non utilisé de 500 000 \$ garanti par le gouvernement du Québec, renouvelable le 30 novembre 2009 et portant intérêt au taux préférentiel. Au 31 mars 2009, le taux d'intérêt était de 2,5 %.

12 FOURNISSEURS ET AUTRES CHARGES À PAYER

	2009	2008
Fournisseurs - opérations courantes	2 522 020 \$	4 847 610 \$
Fournisseurs - Fonds pour la mise en valeur de la capitale	46 037	55 392
Traitements et avantages sociaux	84 733	75 543
Vacances à payer (note 20)	336 026	264 397
Congés de maladie à payer (note 20)	41 418	36 788
Intérêts à payer sur la dette à long terme	1 089 101	1 168 798
	4 119 335 \$	6 448 528 \$

Au 31 mars 2009, un montant total de 613 771 \$ représente des montants à verser à des entités sous contrôle commun (2008 : 159 705 \$).

13 SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉES

Les subventions du gouvernement du Québec reportées dans le fonds des opérations courantes se rapportent aux subventions reçues au cours des exercices considérés qui sont destinées à couvrir les charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des subventions reportées sont les suivantes :

	2009	2008
SOLDE AU DÉBUT		
Subventions reçues au cours de l'exercice	457 754 \$	905 986 \$
	618 011	661 734
	1 075 765	1 567 720
Subventions comptabilisées à titre de produits de l'exercice	(320 180)	(1 109 966)
SOLDE À LA FIN	755 585 \$	457 754 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

31 mars 2009

14 CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les contributions reportées dans le fonds des opérations courantes se rapportent aux contributions reçues au cours des exercices considérés qui sont destinées à couvrir les charges des exercices futurs. Les variations survenues dans le solde des contributions reportées sont les suivantes :

	2009	2008
SOLDE AU DÉBUT		
Contributions reçues au cours de l'exercice	518 924 \$	288 834 \$
	202 812	577 588
	721 736	866 422
Contributions comptabilisées à titre de produits de l'exercice	(450 824)	(347 498)
SOLDE À LA FIN	270 912	518 924
Contributions destinées à couvrir les charges du prochain exercice	(252 227)	(471 538)
	18 685 \$	47 386 \$

Au 31 mars 2009, un montant total de 134 971 \$ représente des contributions reportées provenant d'entités sous contrôle commun (2008 : 64 601 \$).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

31 mars 2009

15 DETTE À LONG TERME

	2009	2008
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec :		
5,37 %, remboursable par versements semestriels en capital de 171 198 \$ et un versement final de 2 225 779 \$ le 1 ^{er} décembre 2010*	2 739 174 \$	3 081 571 \$
6,06 %, remboursable par versements semestriels en capital de 345 842 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2010*	1 383 368	2 075 052
6,06 %, remboursable par versements semestriels en capital de 103 333 \$ et un versement final de 1 343 333 \$ le 1 ^{er} décembre 2010*	1 653 333	1 860 000
6,06 %, remboursable par versements semestriels en capital de 42 000 \$ et un versement final de 1 386 000 \$ le 1 ^{er} décembre 2010*	1 512 000	1 596 000
6,09 %, remboursable par versements semestriels en capital de 112 205 \$ et un versement final de 2 244 109 \$ le 1 ^{er} octobre 2012*	3 029 547	3 253 958
4,59 %, remboursable par versements semestriels en capital de 81 866 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2016*	1 309 861	1 473 594
5,64 %, remboursable par versements semestriels en capital de 318 623 \$, échéant le 16 janvier 2018*	5 735 218	6 372 464
4,8 %, remboursable par versements semestriels en capital de 415 827 \$, échéant le 31 mars 2026*	14 138 105	14 969 758
4,6 %, remboursable par versements semestriels en capital de 641 122 \$, échéant le 1 ^{er} juin 2025*	21 157 026	22 439 270
5,05 %, remboursable par versements semestriels en capital de 747 050 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2025*	25 399 711	26 893 812
4,4 %, remboursable par versements semestriels en capital de 82 395 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2018*	1 647 899	1 812 689
3,9 %, remboursable par versements semestriels en capital de 75 415 \$ et un versement final de 452 488 \$ le 1 ^{er} juin 2016*	1 508 296	-
Emprunt garanti par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine :		
5,25 %, remboursable par versements mensuels de 9 030 \$, capital et intérêts, renouvelable le 5 avril 2010, échéant le 5 avril 2015*	563 250	639 840
Emprunt à la Société immobilière du Québec :		
4,5 %, remboursable par versements mensuels de 1 423 \$, capital et intérêts, échéant le 31 mars 2012	48 109	62 698
	81 824 897	86 530 706
	(6 369 719)	(6 214 108)
Portion échéant au cours du prochain exercice	75 455 178 \$	80 316 598 \$

Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2010	6 369 719 \$
2011	11 410 612 \$
2012	4 965 933 \$
2013	7 080 911 \$
2014	4 724 597 \$

* Les versements en capital et intérêts sur ces emprunts sont acquittés annuellement à même les subventions du gouvernement du Québec prévues à ces fins.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

31 mars 2009

16 APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles comprennent des subventions du gouvernement du Québec et des contributions des partenaires. Les apports se détaillent comme suit :

	2009	2008
		(Redressé) (Note 2)
SOLDE AU DÉBUT	68 115 854 \$	33 522 666 \$
Subventions et contributions reçues au cours de l'exercice	6 891 398	34 688 094
	75 007 252	68 210 760
Amortissement des apports reportés	(2 810 891)	(94 906)
SOLDE À LA FIN	72 196 361 \$	68 115 854 \$

17 APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le montant de l'apport du gouvernement du Québec correspond au coût des terrains financés par des emprunts à long terme dont les versements en capital seront assumés par des subventions du gouvernement du Québec. L'apport se détaille comme suit :

	2009	2008
		(Redressé) (Note 2)
Terrains	18 501 865 \$	18 501 865 \$

18 VIREMENT INTERFONDS

Le montant de 1 153 666 \$ représente l'excédent des sommes reçues par la Commission et qui, selon sa loi constitutive, doit être versé dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale.

19 ENGAGEMENTS

La Commission s'est engagée à participer financièrement à la réalisation de divers projets pour la mise en valeur, la promotion et le rayonnement culturel de la capitale. Au 31 mars 2009, la Commission a des engagements jusqu'en 2012 qui totalisent 2 748 185 \$ (2008 : 5 764 000 \$).

Les paiements minimums exigibles au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2010	2 236 789 \$
2011	334 001 \$
2012	177 395 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

31 mars 2009

20 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur; ces cotisations imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 195 364 \$ (2008 : 148 522 \$).

Provision pour les congés de maladie et les vacances (note 12)

	2009		2008	
	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie	Vacances
SOLDE AU DÉBUT	36 788 \$	264 397 \$	29 082 \$	213 402 \$
Charge de l'exercice	62 271	364 225	49 651	288 953
Prestations versées au cours de l'exercice	(57 641)	(292 596)	(41 945)	(237 958)
SOLDE À LA FIN	41 418 \$	336 026 \$	36 788 \$	264 397 \$

21 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme ainsi que l'encaisse réservée pour l'acquisition d'immobilisations corporelles représentent une estimation raisonnable de leur juste valeur compte tenu de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de la dette à long terme est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs à des taux d'actualisation représentant les taux dont la Commission pourrait se prévaloir à la date du bilan pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

La juste valeur des contributions à recevoir ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument financier.

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers.

	2009		2008	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
DETTE À LONG TERME				
Emprunts sur billet du Fonds de financement	81 213 538 \$	90 353 487 \$	85 828 168 \$	88 776 442 \$
Emprunts garantis par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	563 250 \$	570 756 \$	639 840 \$	646 700 \$
Emprunt de la Société immobilière du Québec	48 109 \$	48 109 \$	62 698 \$	62 698 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

31 mars 2009

22 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations provenant d'apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

La Commission conclut des opérations commerciales avec les entités apparentées dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers. Les transactions d'achat et de vente d'immobilisations conclues entre les entités apparentées sont comptabilisées à la valeur comptable du cédant et présentées à la [note 10](#).



Consultez en ligne le rapport annuel 2008-2009
www.capitale.gouv.qc.ca

